

Zeitschrift:	Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber:	Société jurassienne d'émulation
Band:	126 (2023)
Artikel:	La «Révolution en Elle» : «Accident fâcheux» ou Noyade suicidaire de Suzanne Morel (1717-1772) à Corgémont en 1772
Autor:	Schaller, Jacques
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1077329

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La « Révolution en Elle » : « Accident fâcheux » ou Noyade suicidaire de Suzanne Morel (1717-1772) à Corgémont en 1772¹

JACQUES SCHALLER

Introduction

Une procédure formelle et influencée

Dans le « Journal de ma vie » de Théophile-Rémy Frêne (1727-1804), pasteur de la paroisse de Tavannes-Chaindon (1763) dans la Prévôté de Moutier-Grandval [5915 hts en 1770], l'homme de foi a noté que « L'année 1772 a été généralement belle, assés fertile en bled et en foin.



« Gravure après 1852, une des plus anciennes vues connues du village » in Sermet (R.), *Regards sur le passé de Corgémont*, Corgémont, 1994, p. 11.

Il y a eu peu de fruits, mais l'on a fait beaucoup de vin [La Neuveville]. Tout a été de très bonne qualité»². Mais le village de Corgémont, le médiéval «*Curtis Gimund*» (alt. 663 m, 277 hts en 1770) en Erguël [7346 hts en 1770] qui est depuis 1406 la terre d'origine avérée de l'arborescence familiale bourgeoisiale Morel, a vécu deux événements particuliers. En premier lieu la joie ravit la parentèle et les paroissiens; vendredi 4 septembre, naît au foyer du pasteur Charles-Henri Morel (1743-1796), Charles-Ferdinand qui deviendra le célèbre Doyen Morel (1772-1848). En revanche, la tristesse ravage l'autre branche Morel et le village car, mercredi 16 décembre, la «*Demoiselle*» Suzanne-Madeleine Morel (1717-1772), une célibataire quinquagénaire respectée de tous, décède tragiquement dans des circonstances douteuses qui devront être élucidées par une enquête baillivale bien documentée, ordonnée par le Chancelier Dominique-Joseph de Billieux (1717-1783), duquel le «*Grand Baillif*» David Imer (1735-1798), Bailli d'Erguël de 1761 à 1783 avait sollicité ses ordres.



«Dominique-Joseph de Billieux d'Ehrenfeld», portrait anonyme, vers 1760 (Musée jurassien d'art et d'histoire, Delémont (JU).

D'emblée il s'agirait d'une mort accidentelle causée par la dégradation rapide d'un état de santé physique et psychologique accréditée par des manifestations les plus incongrues et incompréhensibles pour un entourage prévenant et surprotecteur. Le postulat de l'accident va s'imposer mais il doit être confirmé. L'évidence est confrontée à l'épreuve des faits.

Les résultats de l'enquête testimoniale, les certitudes expertales du rapport médical alimentant les conclusions des autorités civiles permettent-ils d'étayer *l'a priori* privilégiant la mort accidentelle de la «*Demoiselle Morel*»? Elle est une notable aisée, respectée, élégante, vivant chrétientement dans sa communauté de Corgémont. Le déroulé de la procédure n'est-il pas entaché par une sélection de témoins, une complaisance du médecin, le tout encadré par les autorités maintenant la pression de conformité pour l'évidence accidentelle?

L'enquête baillivale partielle ordonnée par le chancelier curial

Mercredi 16 décembre 1772, le «*Grand Baillif*» David Imer (1735-1798) rédige dans sa résidence baillivale à Courtelary [733 hts en 1770]

son rapport destiné au Chancelier Dominique-Joseph de Billieux (1717-1783) :

« Monsieur,

« Madelle [Mademoiselle] Susanne ffeu [fille de feu] le Sr* [Sieur] Maire Morel [Abraham Morel, 16?-1743] de Corgemont qui a été pendant tout le cours de sa vie, une imitatrice accomplie du vrai chretien, par sa religion, sa vertu, sa charité, généralement par ses sentiments, mœurs et conduite, s'est depuis un certain tems, plaint d'un mal aise, qui a fait juger à ses Médecins, qu'elle avoit un principe [cause] de derangement dans les facultés de l'ame: on lui a preté tous les secours, qu'elle a bien voulu, qu'on lui administra, mais hélas sans succès! son indisposition [altération de santé] a augmenté de jour à autre, et depuis quelques semaines la maladie a été bien declarée, pour être une hypocondrie [anxiété obsessionnelle] et melancolie [dépression] consommée, dont elle a été travaillée si extraordinairement cette nuit dernière... »; « ... elle a été trouvée au milieu de son clos³, attenant à la maison, baignant dans l'eau d'un fossé; on l'en a de suite tiré et transferé chés elle, dans l'espérance de la ramener à la vie avec les secours que les auteurs indiquent pour être administrés aux noiés⁴; mais le tout a été éprouvé en vain.

« La Parentée toute éplorée m'a aussitôt fait avise de cette mort et du scellé mis par deux hommes de Justice [Lieutenant Morel et le Justicier Jacob Voisin, 1727-1811] sur les cofres, Buffets etc de la maison de la defunte, dans l'attente au surplus, que le derangement et alienation de celle-ci étant bien constaté, je ne formerois aucune opposition a une inhumation honorable* de son cadavre comme de coutume non plus que le fisc aucune pretention sur ses biens ». Le Grand Baillif fait ici référence à l'Article cxxxv du Code Criminel de Charles V, dit « la Caroline », intitulé « De la punition de l'homicide de soi-même » qui prévoit le cas d'une personne qui sous « l'effet d'une maladie de corps, de la mélancolie, de la foiblesse de l'esprit, ou de quelque infirmité semblable, ses héritiers ne trouveront point d'empêchement à lui succéder dans ses biens... ». « Je leur ai repondû, que quoique convaincu de leur allégué je ne pouvois prendre sur moi de deferer [céder] purement et

* « Sieur, Espèce de titre d'honneur, dont l'usage ordinaire est renfermé dans les Plaidoyers, dans les Actes publics, & autres écritures de la même sorte », in « Dictionnaire de l'Académie française », 4^e édition, 1762.

* Honorable, qui est empreint de dignité et de respect avec la pompe et cérémonies en usage eu égard à la cause naturelle du décès et à la condition sociale de la défunte inhumée après l'office au temple et les prières sur le site de la sépulture. L'adverbe « honorablement » est utilisé par Antoine Furetière (1619-1688) dans l'édition posthume de son « Dictionnaire universel » (La Haye, Tome second, 1727) dans l'exemple « il a été enterré très honorablement ».

simplement à leur demande, mais qu'il convenoit au moins, que les principaux ministres de la Cour fussent resservis [informés] du cas, et c'est pour suivre à mon conseil, que le S^r [Sieur] Jacques Morel [1705-1777]⁵, l'un des plus proche Parent se rend à la Cour avec ma presente respectueuse information.

« La protection et bienveillance dont Vos Seigneuries ensemble illustre maison de Ligertz [de Gléresse*] et bon nombre d'autre Seigneur de la Cour ont honoré la défunte, concourrant avec la Justice, font concevoir aux Parents désolés la douce esperance; que le cas sera envisagé dans son vrai et unique point de vue, comme un accident fâcheux [qui donne du chagrin] arrivé à une personne, privée de la faculté d'un esprit rassi [endurci] et reglé par simple cause de maladie ».

Est-ce vraiment « un accident fâcheux » ?

Les trois ordres du Chancelier Dominique-Joseph de Billieux

Le « Grand Baillif » David Imer (1735-1798) reçoit dès le lendemain jeudi 17 décembre les ordres du Chancelier: « Copie d'une lettre de Monsieur le Chancelier Billieux, addressée au Baillif d'Erguël, en datte de Pourrentui le 17^e Xbre 1772 [jeudi 17 décembre] »:

« Quoique nous soyons persuadés que le malheur arrivé hier au martin à la Demoiselle Morel, soit l'effet de la melancholie* profonde à laquelle elle étoit livrée depuis quelque tems, il est des règles de constater

* Famille de Gléresse; David Imer fait référence au « premier ministre ou grand maître » depuis 1763 Jean-Frédéric-Conrad de Gléresse (1706-1777). Il a fait construire l'Hôtel de Gléresse à Porrentruy (1748-1751): voir Philippe Froidevaux: «Gléresse, Jean Frédéric Conrad de», in: Dictionnaire historique de la Suisse (DHS), version du 12.07.2007. Online: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/017649/2007-07-12/>.

* « Mélancolie, Bile noire ou atrabile. Les Anciens ont cru que c'étoit une humeur naturelle filtrée par la rate. Aujourd'hui comme on sait que cette humeur n'existe pas dans l'état naturel, on donne ce nom à la bile filtrée par le foie, qui devient quelquefois épaisse, noire, acré, résineuse, & capable de produire bien des maladies. On appelle ces maladies, Affections hypocondriaques, Maladies hypocondriaques.

Il signifie aussi, Le chagrin, la tristesse qui vient de l'excès de cette humeur, ou de quelque cause extérieure. Grande mélancolie. Profonde mélancolie. Il se laisse abattre à la mélancolie. Il est tombé dans une grande mélancolie. Accablé de mélancolie» (« Dictionnaire de l'Académie française », 4^{ème} édition, 1762).

L'auteur du « Recueil des sinonimes françois qui entrent dans le beau stile » (La Neuveville, 1745) note à l'article « Mélancolie » (p.323) de se référer à celui de « Chagrin » (p.128) avec comme exemple, « le chagrin me tue ».

juridiquement l'état qui a précédé sa fin tragique; pour cet effet vous recevrez, Monsieur, la déposition sermentale du médecin qui l'a traité, et des personnes qui avaient une connaissance particulière [spécifique] des marques de son alienation [égarement] d'esprit, et de l'espèce de désespoir que son ame souffroit; si vous avez 6. à 10. témoins confirmans sur cet article, cela suffira». Le premier ordre s'adresse au médecin dans son rôle d'auxiliaire de Justice et le deuxième concerne les témoins. Le troisième ordre est pour la parenté de la défunte, autorisée à inhumer honorablement Suzanne Morel.

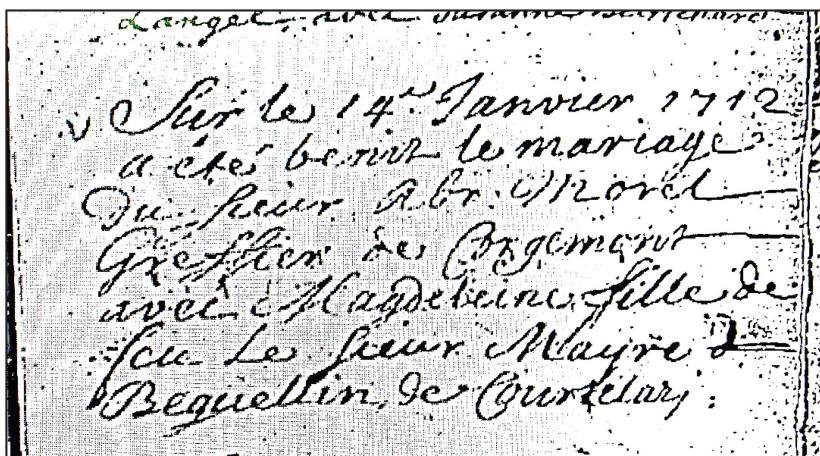
«Cependant pris égard à la conduite edifiante qu'elle a tenue pendant toute sa vie, sauf au moment où elle l'a terminée, et à la presomption qui en résulte en faveur de son innocence, vous pourrez, Monsieur, permettre à la Parentée de la faire inhumer selon sa condition, sauf et sans préjudice des charges que vous pourriez acquérir par les informations auxquelles vous allez procéder. C'est ce que j'ai dû répondre à la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le jour d'hier».

Le rapport baillival conclut à la mort accidentelle de la « Demoiselle Morel » âgée de 55 ans autorisant l'inhumation. Le décès résulte de la dégradation de son état mental, une maladie, « une hypocondrie et melancholie consommée »; la confirmation sans preuves vient du Chancelier qui est persuadé de la cause évidente soit « de l'effet de la melancho lie profonde » de la victime; toutefois, comme juriste respectueux de la procédure, il a ordonné une enquête scrupuleuse dans laquelle doit figurer obligatoirement un rapport médical afin d'obtenir la certitude expertale d'un médecin. Le « Grand Baillif » a fait déposer, sous serment, des proches de la malheureuse sur sa personnalité et fait énumérer leurs observations de la dégradation de l'état de santé de Suzanne Morel, une notable estimée, respectée de tous y compris par les élites curiales à Porrentruy.

Qui est Suzanne-Madeleine Morel ?

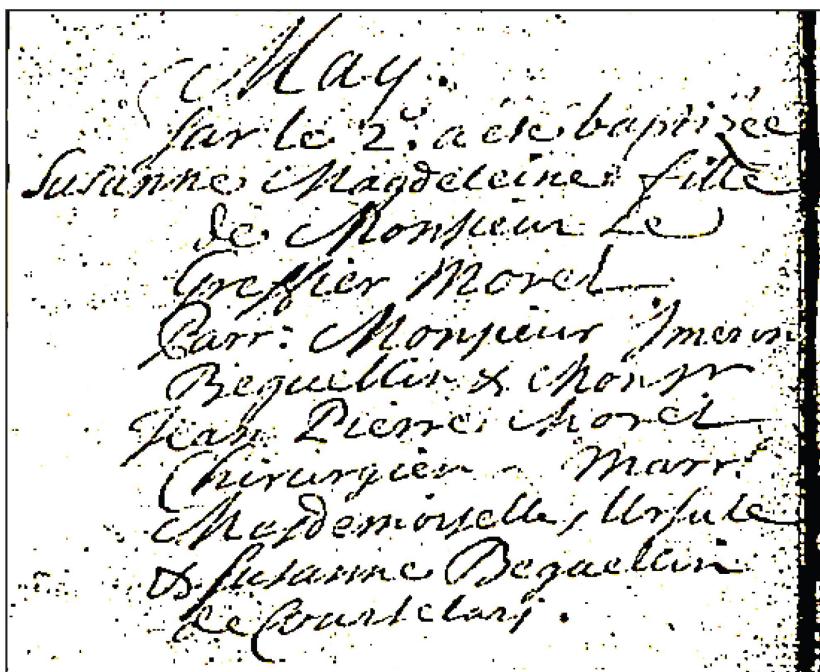
La riche «Demoiselle Susanne Morel» de Corgémont est «une imitatrice accomplie du vrai chrétien» et une testatrice charitable

Le mariage d'Abram Morel (16?-20/01/1743) et de Madeleine Béguelin (1680-2/09/1751) a été bénî jeudi 14 janvier 1712 à Courtelary; le père de Suzanne Morel est notaire, greffier de justice et il sera maire du village de Corgémont.



Registre de mariage de Courtelary, 1712.

Dimanche 2 mai 1717, le pasteur Petremand Chiffèle [1667-1758, à Corgémont de 1715 à 1722] baptise « Suzanne Madeleine fille de Monsieur le Greffier Morel » :



Archives de l'État de Berne, K Corgémont 1
Registre de baptême (Corgémont) (1666-1745)
in <https://www.query.sta.be.ch/>

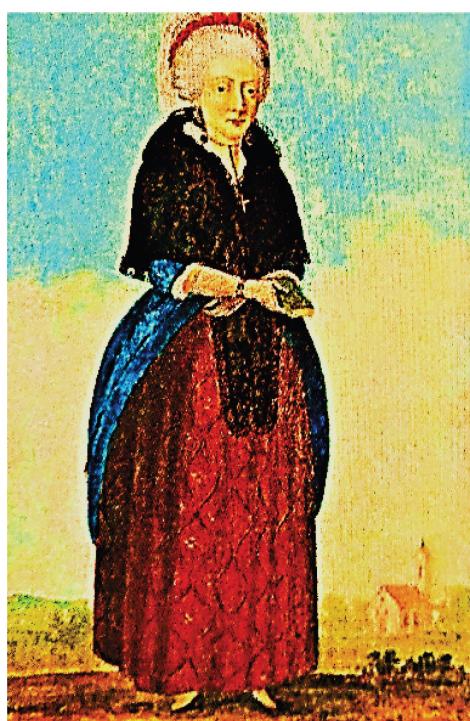
Suzanne sera enfant unique. En 1772, la « Demoiselle » Morel est une célibataire définitive. « Même lorsqu'il est légitime, l'état de célibat ne représente pas en soi une condition supérieure à celle du mariage ; il n'a de valeur que parce qu'il permet à celui qui y est appelé de remplir mieux sa mission particulière » (Bieler (A.), L'homme et la femme dans la morale calviniste, Genève, 1963, p. 66). Aux dires de l'une de ses servantes, Catherine Voirol, « elle aimoit à se tenir proprement et convenablement, en habillemens et coëfages », soit porter de beaux vêtements et arborer de belles parures de tête.

Elle jouirait d'une bonne santé jusqu'à l'été 1772. Elle vit confortablement dans un ensemble immobilier conséquent, bien entourée comme l'indique sa servante Catherine Jean Guenin « se rappelant des soins et attentions que la maison du S^r [Sieur] Jacques Morel, a eue de tout tems pour la defunte et plus particulièrement encore dans sa dernière maladie ».

Sa parenté proche est constituée de dix cousines et cousins germains, « 1^e Mr Nicolas Beguelin [1714-1789] 2^e M^{selle} Caterine Beguelin 3^e M^{selle} Susanne Beguelin fils et filles de feu Mr Pierre Beguelin [1672-1752] en son vivant maire de Courtelari [1704-1744], présentement à Berlin⁶ « 4^e Mr le ministre Charles Henri Saunier [1710-1775] de Tavanne, Pasteur à Orvin⁷, 5 Monsieur Jacques Morel [1705-1777], 6 Ma^{dme} son épouse née Saunier [1708-1776] de Corgemont, 7 Mr Benoit Ami Theophile Mestrezat [1721-ap1797] Docteur es Loix domicilié à Courtelari... enfin 8 Jean Pierre, 9 Marie, 10 Susanne fils et filles de feu Jonas Rollier [1702-1771] de Nods [Montagne de Diesse]... ».

Tout un chacun, du haut en bas de la pyramide sociale, s'accorde à la décrire comme une personne qui a eu une « conduite edifiante qu'elle a tenue pendant toute sa vie » ainsi que l'écrit le Chancelier Dominique-Joseph de Billieux (1717-1783).

Le « Grand Baillif » David Imer (1735-1798), après les témoignages recueillis, réitère son sentiment à l'égard de la « Demoiselle Morel » :



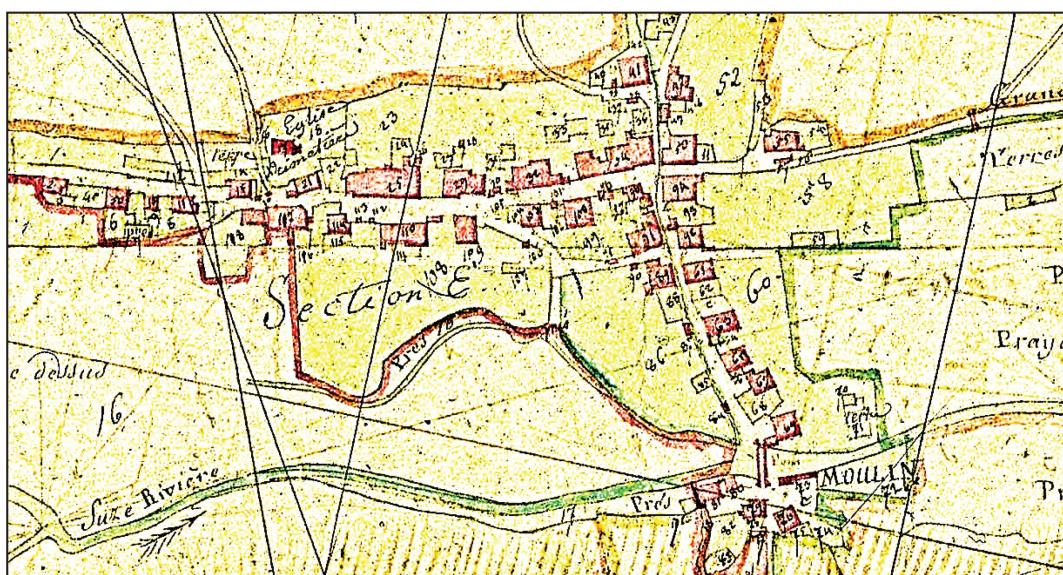
« Je me suis déjà permis de marquer à M^r le Chancelier, c'est que la defunte jusques à sa dernière maladie, soit au tems qu'elle a terminé sa carrière [« CARRIERE, se prend figurément pour le cours de la vie », Académie française, 4^e édition, 1762], a été un exemple de vertu, de charité et de tous les caractères qui constituent le vrai Chrétien ».

« Madame Béchaux, Saint Ursanne », peinture anonyme milieu XVIII^e siècle. In Treichler (H.P.), L'aventure suisse de siècle en siècles, 1991, p. 257. La « Demoiselle Morel » aurait pu lui ressembler.

Le Procureur général Fidèle-Ignace-Joseph Scheppelin (1729-1804) après avoir collationné toutes les pièces du dossier rend un bel hommage à la « Demoiselle Morel » car « elle a toujours vecu dans la pratique de toutes sortes de vertu morale, et qu'elle jouissoit d'une reputation la plus avantageuse [favorable] ».

Un très proche, « son homme d'affaire pour son oeconomie [gestion] domestique », « Jean Henri fils de l'ancien Justicier J. P. Prêtre, âgé de 37.ans » qui l'a servie depuis « maintes années » décrit la « Demoiselle » avec beaucoup de sincérité et évoque « la conduite et les propos, lui ont parus sensés et edifiants ».

C'est au tour de « Jonas Hirtzel, Meunier à Corgemont, âgé de 27 ans » demeurant dans le « moulin, ribe [meule] et raisse [scierie] » qui « a déposé sermentalement que la defunte D^{lle} Morel faisant nombre des actionnaires au Moulin de Corgemont, il a été dans le cas d'être nourri chez elle, lors de son tour... il l'a toujours trouvée et reconnue pour avoir l'esprit dans une bonne assiette [état, situation], gaye et contente ».



Archives de l'État de Berne, AA IV 698 Corgémont, territoire de la commune, 1805, in <https://www.query.sta.be.ch>

Une amie du cercle des intimes, « Catherine ffeu [fille de feu] Henri Dodillet de Courtelary, âgée de 49 ans », loue la « Demoiselle » :

« Qu'il y a plusieurs années, que comme Marchande, et par connoissance particulière [amie intime], elle a frequenté la Maison de la D^{lle} Morel defunte, en laquelle elle a constamment reconnu toutes les marques, qui caractérisent le vrai Chrétien, par conduite, sentimens et propos ».

La domestique « Catherine Voirol de Tavanne [287 hts en 1745], servante de la defunte D^{lle} Morel, âgée de 28 ans », a déposé sous serment, comme tous les autres témoins: « Qu'elle est entrée au service de ladite D^{lle} en 8tbre [octobre] 1771... elle n'a vû et reconnu que tout bien être chez sa Maitre [sens générique], qui vouloit bien l'affectionner ». Suzanne Morel est donc bienveillante avec sa servante.

« Marguerite Ruedolph de Tavanne Servante chez le S^r [Sieur] Jacques Morel, âgée de 27 ans a deposé sermentalement:

« Que voici environ cinq ans qu'elle sejourna à Corgemont, pendant lequel, et jusque il y a peu de tems, qu'elle a constamment reconnu la D^{lle} Morel defunte pour une personne d'un excellent caractere, avec des momens et conduite très reglés ».

« Marguerite Mettin de Lehr [Laire, 213 hts en 1793] au Comté de Montbéliard⁸ [luthérien] ».



« Château de Montbéliard », XVIII^e siècle, anonyme, Musée du château, Montbéliard (France, Doubs).

Elle est âgée de 24 ans, servante chez le Sieur Jacques Morel et dépose « Que depuis trois ans, jusques il n'y a guères, qu'elle est en service chez le S^r [Sieur] Jacques Morel, elle a constamment reconnu la D^{lle} Morel Parente de sondit Maitre pour une personne d'un bon sens d'une vie exemplaire et charitable ».

Une servante très proche, qui l'a côtoyée très longtemps, « Catherine née Mottet, femme d'abram Jean Guenin de Corgemont, âgée de 41 ans, a deposé sermentalement:

« Qu'elle auroit été au service de feuë la D^{lle} Morel, pendant l'espace de 23 ans consécutifs et jusqu'à l'epoque de son mariage arrivé il y a près d'une année, et ne sauroit assez se louër de l'éducation [en ce qui regarde les mœurs] qu'elle lui a donné ainsi qu'admirer la vie chrétienne

et exemplaire qu'elle a mené pendant tout ce tems là; qu'elle s'est toujours empressée de lui rendre dès lors par ses devoirs».

Signalons que le pasteur de Corgémont n'a pas été appelé à témoigner probablement en raison de sa parenté avec la défunte tout comme le cousin, le Sieur Jacques Morel.

Suzanne Morel a reçu une éducation chrétienne (catéchumène admise à la Sainte Cène) ce qui lui permet de s'adonner passionnément à la lecture religieuse; sa servante Catherine Voirol de Tavannes dépose qu'elle la trouvait « s'appliquant dans d'autres momens, à la lecture d'ouvrages de piété, avec trop d'attachement ». Un voisin, « Jacob [1744-1827] fils de Jean-Pierre Girard, horloger de Corgemont âgé de 29 ans a déposé », « que le plus souvent entr'autre chez elle, il la trouvé occupée à la lecture de livres de piété, ou sur ses genoux en posture dévotion ». La prière avant de passer au lit est faite par Suzanne Morel comme le déclare la servante Marguerite Ruedolph. Il arrive aussi que les visiteurs vespéraux comme le médecin et chirurgien de Corgémont Charles-Henri Prêtre (1744-1810-5) la fasse « parce que la D^{le} ayant ordonné la prière, à être faite par le Declarant pour ne s'en être acquitté chez elle depuis quelque tems, il fut empressé [pressé] d'executer sa volonté ». À d'autres moments, c'est Jean-Pierre Girard de retour de Paris en juillet 1772 qui « ordinairement... faisoit la prière avant que l'on passa en son repos [sommeil] ». À la lecture de ces témoignages nous observons l'exigence de la pieuse Suzanne Morel quant à l'obligation de la prière collective.

La « Demoiselle Morel » une testatrice charitable mais sélective

La solidarité, la piété, la charité, l'amour pour son prochain que tout un chacun lui reconnaît, l'« Honnette Demoiselle » [virtueuse, conforme à l'honneur et à la vertu] l'exprime dans les dernières volontés de son testament en date de mardi 15 septembre 1772 à vingt heures « pour ses vrais uniques et légitimes héritiers universels, ses Bien aimés Cousins et Cousines, germains... ». Il est mentionné qu'« elle agit de son propre mouvement [bon gré] et ne suivant que son propre cœur; en consequence de quoi, elle donne, teste et legue:

« 1^e au fond des Pauvres de la Communauté de Corgemont la somme de Cinquante Ecus ».

En vrai chrétienne et comme généralement dans les testaments que le notaire Jacques Bosset (1726-1788) de Cortébert a écrit sous la dictée

des testateurs, elle pense en premier lieu aux nécessiteux; la charité («*caritas*») est la vertu théologale du chrétien selon le philosophe Gottfried Wihlem Leibnitz (1646-1716). C'est la «Recette des pauvres de la paroisse de Corgemont» qui gère les fonds. Et comme femme cultivée elle entend favoriser l'éducation; l'école du village est avérée en 1658. Ainsi lègue-t-elle «au fond de l'Ecole dudit lieu, aussi Cinquante Ecus». L'école qui ne fonctionne que quelques semaines par année et que deux ou trois jours par semaine selon la saisonnalité des travaux agricoles qui requièrent les bras de tout un chacun, est tenue par le «régent d'école Jean-Pierre Girard âgé de 27 ans» [1746-1792] originaire de Corgémont. Les «maîtres d'école» ou les «régents d'école» sont recrutés en priorité au sein de leurs villages⁹ mais il arrive que, faute de candidats ayant les capacités d'enseignement (ce n'est pas toujours le cas!), des communautés diffusent un appel à candidature par voie de presse¹⁰.

Les articles suivants de son testament concernent les legs à des membres de sa famille, les liens de parenté ne sont pas spécifiés; les deux filles «de feu Pierre Girard [1694-1766] de Corgemont... la some



«Péry-La Heutte», «Vue de la Reuchenette», König Franz Niklaus, 1792, in <https://www.helveticarchives.ch>

[sic] de Cent Cinquante Ecus, a se partager entre elles par égales portion; et en cas l'une ou l'autre vint à mourir sans hoirs [héritiers] légitimes de son corps, la portion qui lui est par le présent deferée [cédée] retournera à ses frères et sœurs par égale portion ou à leurs hoirs [héritiers]». La ségrégation entre frères et sœurs nous échappe d'autant que dans l'article «4^e», elle lègue sans distinction et sans indiquer leur nombre «aux enfans de feu David Saunier [1690-1762] de Tavanne la somme de Deux Cent Dix Ecus, a se partager entr'eux par égale part».

De nouveau dans le cinquième article ce sont les «deux filles de feu Pierre Criblez [1688-1743] de Peri [Péry, 416 hts en 1770], à chacune Trente Ecus, et en cas elles vinssent a mourir avant la testatrice, leurs enfans sont appellés a représenter leurs mères».

Les articles suivants (6,7,8) concernent ses filleuls et filleules qui ne sont pas traités sur un pied d'égalité:

Article 6, «sa filleule Susanne Rose ffeu [fille de feu] françois meirat chirurgien de Courtelari [733 hts en 1770]». Il s'agit de Jean-Henri-François Meyrat (1727-1769) médecin-chirurgien à Courtelary de 1742 à 1769. La filleule reçoit «la somme de Cinquante Ecus, avec sa part au leg suivant:

«7^e a tous ses filleuls et filleules qui seront vivants à l'heure du décès de la ditte testatrice, à chacun Deux Ecus».

Deux autres filleuls sont privilégiés sans en mentionner la raison:

«8^e à Jean Henri [1735-1811] fils du S^r [Sieur] ancien Justicier Jean Pierre Pretre [1700-1774] de Corgemont, et à Jacob [1744-1827] fils de feu Pierre Girard [1694-1766] dudit lieu ses filleuls, outre leurs legs cy dessus elle ajoute encore à ceux-ci à chacun Un Louis Or». L'ordonnance du Prince-Évêque Joseph-Guillaume Rinck de Baldenstein (1744-1762) datée du 20 septembre 1745 «Sur la valeur des monnaies françoises d'or et d'argent et ordre de les accepter dans la Principauté», a légalisé la circulation des pièces du Royaume Très Chrétien, Écus et Louis. La «monnoye de Bienne» a aussi cours.

Suzanne Morel sait reconnaître ce qu'elle doit à sa servante qui lui a témoigné et continue à lui témoigner son dévouement:

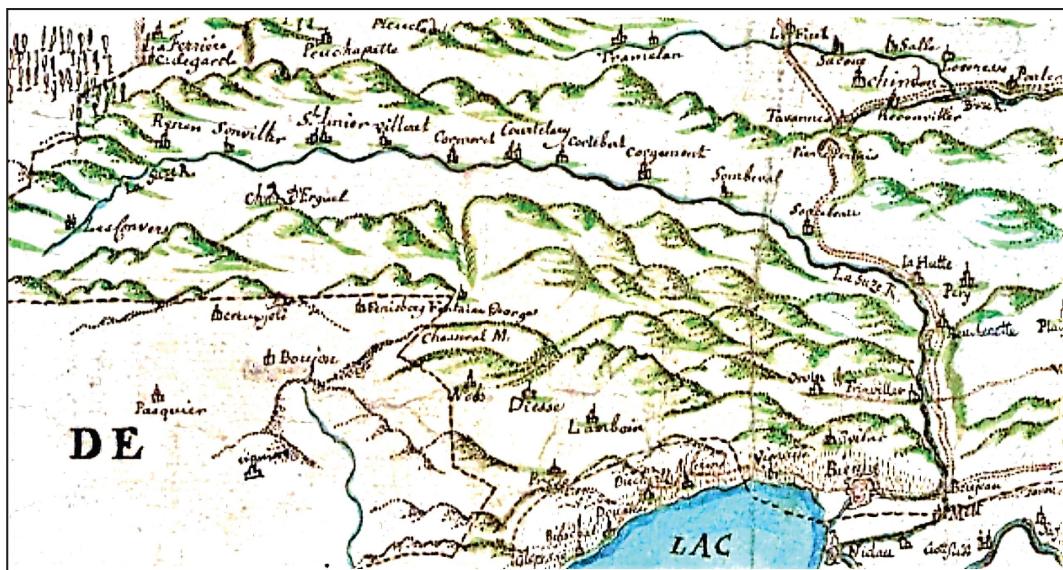
«9^e a Caterine femme d'abram Jean Guenin de Corgemont née Motet son ancienne servante, la somme de Cent Ecus, en considération des bons services qu'elle a receu et dont elle espère la continuation». La servante lui a été fidèle pendant vingt-trois ans; c'est en raison de son mariage récent qu'elle a quitté le service de la «demoiselle».

On notera que la servante figure en meilleure place et en percevant le double de ce que « Pierre David Rollier de Nods [village de la Montagne de Diesse¹¹, 292 ménages en 1760], fils de sa cousine Salomé » qui se voit attribuer « la somme de Cinquante Ecus ».

Localisation des héritiers

Les mérites des uns et des autres qu'ils soient membres de sa famille, de sa parenté spirituelle, de son entourage amical ou sa domesticité prévalent dans l'affectation personnalisée du montant des sommes léguées.

S'agissant de son vestiaire d'apparat et de représentation ainsi que les objets nomades de valeur, ils sont légués à sa famille ; « 11^e à M^{de} Bendite Lidie Morel [1708-1776], épouse de M^r Jacques Morel [1705-1777] de Corgemont, et à D^{lle} Lidie Saunier filleule de la testatrice et fille de M^r le ministre Saunier [Charles-Henri Saunier, 1710-1775] de Tavanne [287 hts en 1745] Pasteur à Orvin [Mairie d'Orvin 465 hts en 1770], elle leur legue **ses habits en soie et ses joyaux** [en gras dans le texte]¹² a se les partager par égale part, et au cas que la ditte Dame Morel vint à déceder avant l'ouverture du présent [testament], ses belles filles mesdames Susanne Marianne [Prêtre, 17 ?-1796] épouse de M^r le Ministre Morel [Charles-Henri, 1743-1796] et Susanne née Schafter [1743-1 ??] épouse de M^r Theophile Morel [1739-1810, justicier] de Corgemont sont appellés à représenter la susditte Dame Morel leur belle mère dans la portion des dits habits et joyaux qui lui sont legués par le présent » [testament]. Il semblerait qu'il y ait suffisamment de pièces de vêtement de soie et



« Carte de l'Évêché de Bâle », 1781 (détail), in <https://www.e-rara.ch/i3f/v20/7264551/manifest>

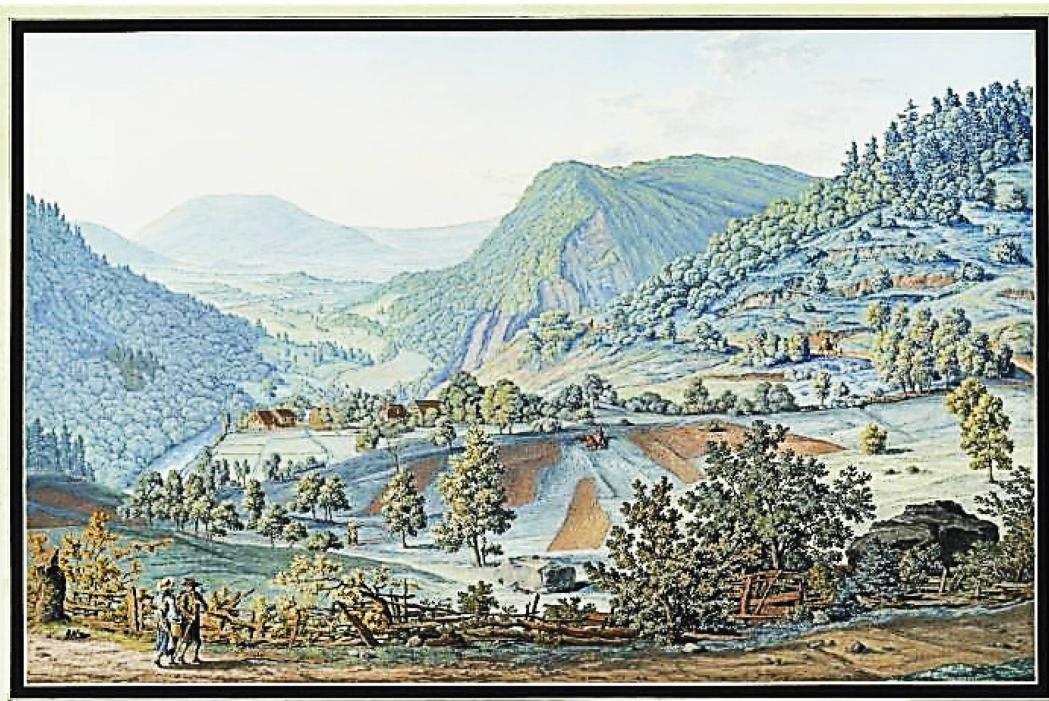
d'objets d'orfèvrerie afin de satisfaire toutes les personnes désignées pour se partager le legs de leur parente. Bien que la simplicité soit prônée dans le dogme et que le luxe ostentatoire soit combattu comme à La Neuveville depuis les « Réglements somptuaires » du 21 février 1681, il n'en demeure pas moins que la toujours bien mise « Demoiselle Morel » ait succombé à la valeur esthétique et symbolique d'un vestiaire luxueux et d'une orfèvrerie de prix. Son rang social lui imposait une distinction. Depuis les travaux de John-Carl Flügel, psychanalyste britannique (1884-1955), sur la tri-fonctionnalité du vêtement, parure, protection, pudeur, on appréhende un peu la personnalité de l'« honnette Demoiselle » [virtueuse, conforme à l'honneur et à la vertu] sur l'image d'elle-même soit l'apparence qu'elle entend donner à voir à son entourage¹³. Peut-être sait-elle aussi rester dans « la juste mesure... cette élégance discrète et cette sobriété raffinée qui caractérise encore les sociétés protestantes... »¹⁴.

« 12^e Elle legue tous ses autres habits, a se partager par égales portions, entre l'avant ditte Dame Epouse de M^r Jacques Morel, les trois cy devant nommées filles de feu Pierre Girard [1718-1766], et à Caterine femme d'Abram Jean Guenin toutes dudit Corgemont... ». Le vestiaire est probablement conséquent chez une personne aisée. Dans la société traditionnelle du réemploi, le vêtement de dessus et le linge de corps (lin avéré à Corgémont) sont recherchés; dans les ventes aux enchères des biens, les « montes publiques », tout s'adjuge, bas, chemises comprises, « linges et plumes », « drappelages » et accessoires nomades comme le parapluie. La distribution par le legs s'inscrit dans une rédemption d'une théaurisation peccamineuse que le rang social avait commandée.

Avec la copie du testament est jointe une autre copie:

« Quoique ce Billet soit écrit par la main du Chirurgien Pretre [Charles-Henri Prêtre, 1744-1810-5], il contient et renferme ma volonté, qui est ce qui suit; les fils de feu Pierre Girard auront en forme de leg dans mon testament Cent Ecus, que leur feront mes héritiers universels; Cinquante qui se prendront sur la masse de mes Biens, et Cinquante sur les legs des trois filles Girard leurs sœurs. Corgemont le 24^e 7bre 1772 [jeudi 24 septembre]. Le billet a été signé de la main de Suzanne Morel. Il y a une relation très étroite entre le médecin et la patiente, une relation de confiance à ce moment-là.

Le codicille est-il un ajustement? Un signe évident de son « malaise »? Femme très pieuse et très charitable, Suzanne Morel n'en est pas moins une femme qui jouit d'importants revenus de son domaine agricole et forestier qu'un régisseur administre en son nom.



« Vue de Freinvillers et de la Vallée d'Orvin, sur la route de l'Erguël, à 1 lieue de Bienne en allant contre Delémont » GS-GUGE-HARTMANN-A-3, In <https://www.helveticarchives.ch>

La « Demoiselle Suzanne Morel », une riche propriétaire-exploitante à Corgémont

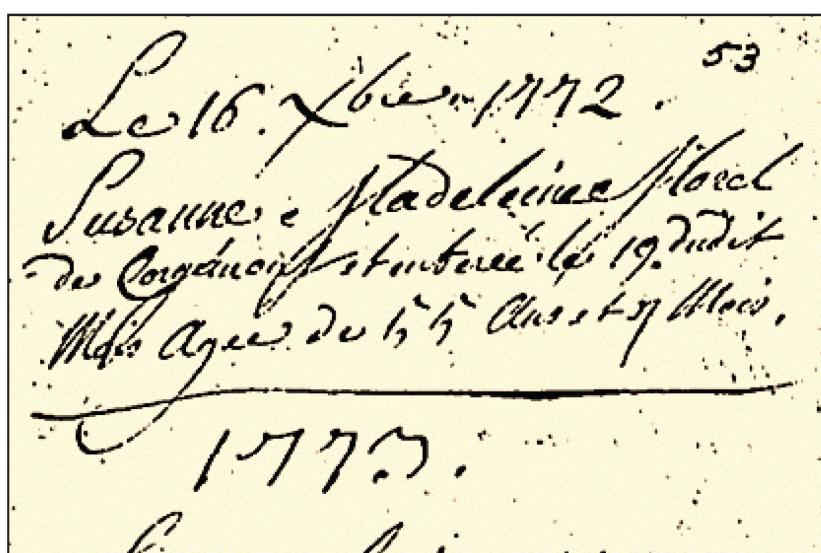
Les biens immobiliers de Suzanne Morel sont connus par son « testament judiciel » ou judiciaire. L'inventaire après décès n'a pas été retrouvé.

Ainsi « Elle donne de plus, teste et legue à son Cher Cousin M^r Jacques Morel du dit Corgemont », marié mercredi 22 juin 1735 à Bénédicte-Lydie Saunier (1708-1776); on notera pour la première fois dans le testament une marque d'affection pour l'un de ses parents. Ainsi le legs concerne-t-il « sa Maison où elle fait actuellement sa residence au village, avec le clos, jardin, grenier, avec toutes ses apartenances et dependances [latrines, une « cheville de lessive » ou séchoir à linges ?] ; de plus une vacherie [étable, avec citerne] sur la montagne de l'Envers et tout ce qui en dépend, ainsi qu'elle existe entre ses bans, bornes et limites, item la part et portion que la testatrice de deux Bocages [bois] situés devers l'Envers ; à la charge et condition que mondit S^r [Sieur] legataire fera raison [rendra compte] aux héritiers cy après institués, pour faire masse avec les autres Biens de la testatrice de la somme de Trois Mille Cinq Cent Ecus et cela dans une année dés le décès de la testatrice sans

aucun intérêt; devra néanmoins entrer en possession des susdits Biens, cy dessus spécifiés au moment du décès de la testatrice».

Dans une «économie biologique» elle possède et exploite sur l'étage collinéen des terres nourricières et du bétail bovin [et équin?] qu'elle fait estiver sur la Montagne de l'Envers dans une «vacherie», une étable avec une citerne et elle élève au moins un cochon selon un témoignage, dans un local dédié de sa maison certainement situé au sud de celle-ci. Dans l'appartement de la maison il y a le mobilier nécessaire à la vie domestique et sur lequel le «scellé [a été] mis par deux hommes de Justice sur les cofres, Bufets etc de la maison». La maison est probablement couverte de tuiles, une tuilerie locale étant attestée depuis 1450 et un couvreur Pierre Voisin a résidé au village jusqu'en 1755. Ailleurs les toits sont recouverts de bardeaux d'épicéa. Les fenêtres ont des petites vitres certainement fournies par David Meyrat (env.1714-1784), vitrier de Corgémont, à qui l'on doit aussi celles de l'église reconstruite en 1766. La pièce chauffée, le «poêle», est dotée d'un fourneau à carreaux comme ceux que fabrique le poêlier Jean-Conrad Landolt le jeune (1695-1767) à La Neuveville. Notons que l'église ne sera chauffée qu'en 1848.

Dans la chambre de Suzanne Morel, il y a son lit de bois avec «plumes et drappelage» ceint de rideaux autant pour la préservation de l'intimité que pour l'inertie thermique. Le second lit jumeau est affecté à une servante. Suzanne Morel, âgée de 55 ans et 7 mois décède prématurément au petit jour du mercredi 16 décembre 1772; elle sera inhumée «selon sa condition» samedi 19 décembre soit trois mois après la rédaction de son testament au moment duquel, devant le notaire et les



Archives de l'État de Berne K Corgémont 17 registre de décès (Corgémont) 1723-1797. In <https://www.query.sta.be>

témoins requis, « elle agit de son propre mouvement, qu'elle est en bon sens et bonne mémoire » ainsi que l'inscrit le notaire Jacques Bosset (1726-1788).

Suzanne-Madeleine Morel est inhumée dans le cimetière de l'église de Corgémont (le « sepulchre » selon le pasteur Georges-Louis Liomin, 1724-1784, arrivé en 1754). C'est le lieu du commun des mortels mais dans le « chœur du temple de Corgemont » est enterré le 25 mars 1754 le pasteur Florence Breitner (1687-1754) arrivé en 1723 et le 24 janvier 1767 c'est la jeune épouse du pasteur Charles-Henri Morel, âgée de 22 ans et 5 mois qui « a été enterrée dans l'église au pied de la chaire ». Charles-Henry Morel décèdera le 14 mars 1796 à 53 ans et 6 mois; il « a été enseveli le 18 dans le cœur du Temple de Corgemont... » et sa veuve âgée de 48 ans et 8 mois qui mourra le 8 mai 1796 « a été ensevelie le 11 vers midi dans le cœur (*sic*) du Temple de Corgemont ». Ségrégation spatiale y compris pour la vie éternelle.

Qu'est-il arrivé à la « Demoiselle » Suzanne Morel ?

L'enquête du « Grand Baillif » David Imer ordonnée par le Chancelier de Billieux apportera des précisions sur la dégradation de l'état de santé de Suzanne Morel. Les personnes requises témoigneront « sermentalement » et décriront avec beaucoup de détails l'évolution d'un « malaise » [état fâcheux, incommoder] remarqué dès le mois de juin 1772.

Le médecin de Corgémont fournira, comme ordonné, son rapport et un constat visuel *post mortem* sommaire mais il n'y aura pas d'autopsie du corps de la malheureuse retrouvée probablement noyée dans un bras de ruisseau appelée localement « la vieille eau », coulant dans son « clos » ou « enclos » comme l'écrira le Procureur général.

Les témoignages prolixes de l'entourage et le rapport médical succinct

La procédure d'enquête requiert obligatoirement la prestation de serment avant toute déposition et le « Grand Baillif » le note scrupuleusement pour chaque personne. Les témoins requis, de la sphère familiale et ancillaire de la victime, après avoir évoqué tout le bien qu'ils pensent de Suzanne Morel et sans avoir à répondre à des questions précises, chacun à leur tour, ils décrivent les dates de l'apparition des premiers signes de la dégradation de l'état de santé physique mais surtout psychique

de la « Demoiselle ». Ils déposeront sur tout ce qui a été choquant et dégradant dans l'évolution de la maladie.

La datation de l'apparition des signes inquiétants de la santé physique et mentale

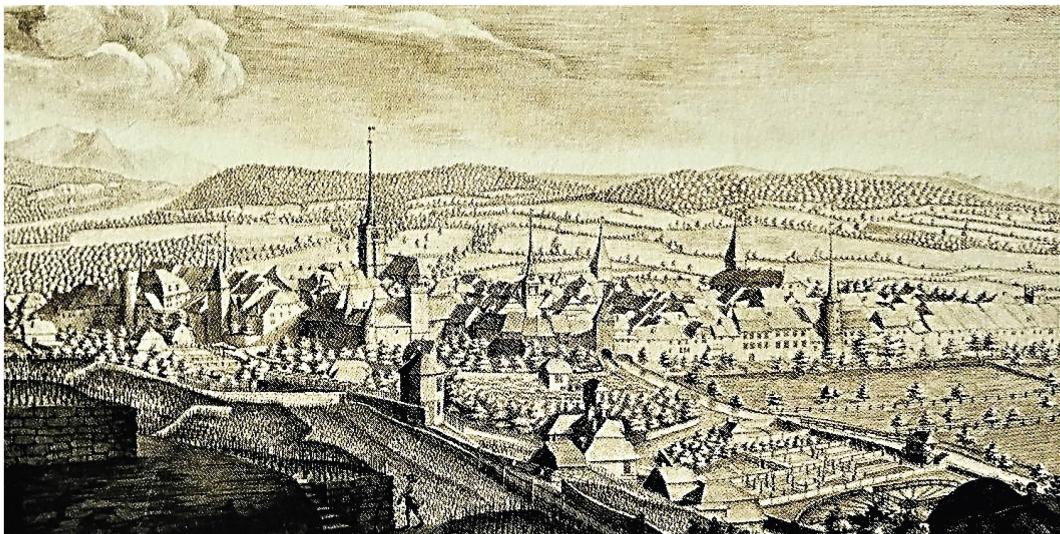
« Jean Henri fils de l'ancien Justicier* J.P. Prêtre, âgé de 37.ans » ne peut pas dater exactement l'apparition de signes mais il déclare que « dans le cours de cette année, elle lui a temoigné reiterées fois, qu'elle se sentoit dechoir et tendoit à sa fin; que comme il etoit son homme d'affaire [régisseur] pour son oeconomie [gestion] domestique, il s'est apperçu petit à petit, qu'elle prenoit des inquiétudes pour des ouvrages de la campagne, quoique ce n'en fut ni le tems ni la saison propre ».

Jean-Henri Pretre a été très prévenant avec la « Demoiselle » tout au long de l'automne et il a été très préoccupé de l'état de Suzanne Morel. Quant à « Catherine ffeu [fille de feu] Henri Dodillet de Courtelary, âgée de 49 ans », elle date approximativement les premiers symptômes: « environ la dernière St Jean [mercredi 24 juin 1772], ladite D^{le} s'est plaint à elle comme ayant des maux de jambes et être affecté d'un malaise... », et « le 11^e 9bre [mercredi 11 novembre] dernier au soir, la declarante étant chez la defunte, pour d'ici se rendre comme elle a fait à la foire de Bienne [1698 hts en 1770], cette dernière continua à se plaindre de son mal être... ».

« Jacob fils de Jean Pierre Girard horloger de Corgemont, âgé de 29 ans » situe les plaintes de Suzanne Morel; « Que comme la maison de son Père où il reside, avoisine celle de feu Mad^{le} Morel, il s'est rendu assez fréquemment chez celle-ci, depuis son retour de Paris arrivé sur la fin de Juillet dernier; que dans le commencement elle s'est plaint d'un malaise, qui dans peu de tems la conduiroit au tombeau à ce mal aise ont succédé des inquiétudes, qui se laissoient aisément entrevoir sur son visage et dans ses propos... ».

« Jean Pierre Girard charpentier de Corgemont, âgé de 58.ans » situe assez précisément un changement dans le comportement de la « demoiselle »:

*justicier, membre élu de la justice de paroisse présidée par le maire qui détient le droit de basse justice (affaires de police locale). L'organisation administrative résulte du Coutumier d'Erguel de 1605 et de la Déclaration souveraine du 23 juin 1742. Les affaires matrimoniales et de mœurs relevaient de la compétence du tribunal matrimonial et du tribunal de moeurs composé du consistoire de paroisse et de la Classe ou corps des ministres.



« Vue de Bienne », François-Alexandre Neuhaus, dessin à l'encre de Chine, 1771, in Lindegger (R.), *Histoire de Bienne, Tome 1, des origines à 1815*, 2013.

« Que dans le courant de l'été dernier [1772], il s'est apperçu ainsi que les siens, que la D^{lle} Morel leur voisine declinoit, et que s'étant informé diverses fois de sa santé, elle s'est ditte incommodée [qui cause quelque peine] et ne pas faire de vieux os, sans cependant, avoir aperçu dans le commencement aucun derangement d'esprit; qu'environ à mi octobre il a observé chez elle une suite de déclin jointe à des inquiétudes, que dès lors ces inquiétudes lui ont paru redoubler... ».

On s'attendrait de la part du « régent d'école » à un témoignage précis, bien documenté eu égard à sa profession mais c'est tout le contraire; « Jean-Pierre fils de J.P. Girard, Regent d'école de Corgemont, âgé de 27 ans » dépose « Que depuis quelque tems, il s'est apperçu, que feue la D^{lle} Morel, n'avoit plus sa gayeté ni sérénité de visage, non plus que son air de propreté, comme il lui étoit ordinaire du devant [qu'auparavant] ».

« Jonas Hirtzel, Meunier à Corgemont, âgé de 27 ans », situe un changement dans le comportement de la défunte: « avant l'automne dernier il l'a toujours trouvée et reconnue pour avoir l'esprit dans une bonne assiette [état, situation], gaye et contente, mais que dès lors, petit à petit, elle a dechu... ».

« Catherine Voirol de Tavanne, servante de la defunte D^{lle} Morel, âgée de 28 ans » depuis l'automne 1771, date le début des symptômes: « jusques environ le commencement de l'automne dernier [1772], elle n'a vu et reconnu que tout bien être chez sa Maitre [terme épicène?] »,

qui vouloit bien l'affectionner, mais que dès lors et insensiblement, elle s'est plaint d'un malaise accompagné de maux de tête... ».

Le huitième témoin est « Marguerite Ruedolph de Tavanne, Servante chez le S^r [Sieur] Jacques Morel, âgée de 27 ans ». Elle ne peut pas dater précisément: « ce n'est que depuis quelques semaines, après un ameigrissement apparent, qu'elle a remarqué en icelle [celle-ci] un changement allant en augmentant designé par des inquiétudes et échauffement d'esprit, qui l'ont porté à se représenter comme à la veille de sa ruine [perte]... ».

Quant à « Anne Marguerite Mettin de Lehr [Laire, 213 hts en 1793] au Comté de Montbéliard, servante chez le S^r [Sieur] Jacques Morel, âgée de 24 ans », la jeune domestique apporte un témoignage très précis: « depuis près de trois semaines en ça il s'est fait une grande révolution [mouvement extraordinaire dans les humeurs, qui altère la santé] chez elle, ayant manifesté de vives inquiétudes, sans ombre de fondement, et tenu des propos sans système [structure] ni suite, et que denottoient un état de melancholie [dépression] et maladie d'esprit; telle situation empirant de jour à autre... ».

« 10. Catherine née Mottet, femme d'abram Jean Guenin de Corgémont, âgée de 41 ans » qui a été au service de la « Demoiselle Morel » durant vingt-trois ans précise que « c'est environ la mi octobre [1772], que la deposante s'est aperçue, que le mal aise de son ancienne Maître, dégeneroit bien réellement en melancholie, dont elle a donné preuve, ensemble d'une alienation d'esprit, d'un jour à autre... ».

Enfin le dernier témoin, « Adam ffeu [fils de feu] le S^r [Sieur] Greffier Bourquin [Adam Bourquin 1 ??-1763] de Sombeval, domestique de M^r le Ministre [pasteur] Morel¹⁵ âgé de 40.ans » témoigne d'un fait précis qui s'est déroulé depuis peu: « Qu'il y a environ une 15^{aine} de jours, qu'ayant reçus ordre de son Maître, à la suite d'une visite que ce dernier venoit de faire à Mademoiselle Morel, d'aller chercher le cochon de celle-ci, comme lui ayant été remis par icelle [celle-ci] pour le soigner et diminuer le nombre des inquiétudes chimeriques qu'elle se donnoit, il s'y rendit et exposé le sujet de sa mission, elle lui répondit, qu'il n'étoit pas en situation de le lui soigner convenablement, tenant à ce sujet des propos insensés et ridicules... ». C'est depuis le mois de juin 1772, et au début de septembre puis à la mi-octobre et dans les semaines qui suivirent que les témoins situent des phénomènes inquiétants qu'ils peuvent décrire et définir comme des accès de « mélancholie » et d'« alienation d'esprit » accompagnés de comportements régressifs enfantins. Le pasteur Théophile-Rémy Frêne apporte une précision capitale; « ce n'a été

que depuis l'été passé, lorsque nombre de betail etoit malade à Corgémont, que l'on commença à s'apercevoir de quelque changement chés M^{lle} Morel... puis, lorsqu'elle reçu la Nouvelle que son Cousin Meztrezat le Docteur, qui lui devoit beaucoup, avoit totalement perdu son Procès aux Appels, elle fut extraordinairement frappé et ce fut l'époque de son dérangement total »¹⁶. Le choc émotionnel serait l'un des éléments déclencheurs.

La profusion des détails des témoignages s'oppose à la concision du rapport établi par le médecin de Corgémont.

Les observations des témoins attentionnés et protecteurs de la « Demoiselle Morel »

« 1. Jean Henri fils de l'ancien Justicier J.P. Prêtre, âgé de 37.ans, depose » :

« Que dès maintes années, il a frequenté la Maison de la defunte D^{lle} Morel, dont la conduite et les propos, lui ont parus sensés et edifiants; que dans le cours de cette année, elle lui a temoigné reiterées fois, qu'elle se sentoit dechoir et tendoit à sa fin que comme il etoit son homme d'affaire pour son oeconomie domestique, il s'est apperçu petit à petit, qu'elle prenoit des inquiétudes pour des ouvrages de la campagne, quoique ce n'en fut ni le tems ni la saison propre; qu'il y a environ un mois, que passant la soirée chez elle, elle se plaignit à lui, de ce que les levains* [pâte aigre] que la servante venoit de préparer n'étoient pas levés que lui ayant observé, que leur effet ne pouvoit pas se développer sitôt, elle persista néanmoins à dire qu'ils nétoient pas bons, et voulut se mettre en situation d'en faire elle-même d'autres, lui dit même reiterées fois, de préparer de l'eau à cet effet, que par sa conversation avec elle il allongea le tems, pour la detourner, jusqu'à ce qu'arrive la jeune Dame Morel, qui après diverses instances, obtint de sa cousine ladite D^{lle}, de se rendre à la veillée chez son Beau père. Que dès lors, elle n'a pas borné ses inquiétudes pour ses propres affaires, mais les a poussée, pour ce qui concernoit son Parent le S^r [Sieur] Jacques Morel et autres voisins non apparentes [apparentés], jusqu'au point de dire, que chez le S^r [Sieur] Morel pourroient bien lui prendre son bois à bruler, tout autant de propos si deplacés, que le declarant les a envisagés comme produits par une alienation d'esprit que le 4^e [vendredi 4 décembre] du courant, voulant aller donner le bonjour à ladite Demoiselle,

* « Levain, on appelle Levain, Un petit morceau de pâte aigrie, qui étant mêlée avec la pâte dont on veut faire le pain, sert à la faire lever, à la faire fermenter » (« Dictionnaire de l'Académie française », 4^e édition, 1762).

il fut surpris de la trouver cherchant dans un obscur Etable du devant huis¹⁷ lui ayant demandé ce qu'elle cherchoit, elle lui répondit rien... Que de cet Etable elle passa les autres Etables ou Ecuries, comme étant fort empressé à rechercher quelque chose, paroissant être très agitée et les yeux eguards [hagards] que lui ayant offert son Service, lui avoit commandé la veille elle l'en remercia que de la, et avec le même empressement de rechercher, elle passa aux appartements, lui la suivant toujours de près, et, lui ayant demandé un sac pour y mettre le penal [boisseau de 18,23 L] de bage [boige=avoine et orge] qu'elle lui avoit commandé la veille de porter au Moulin, elle lui répondit, qu'elle n'avoit aucun sac et n'avoit plus rien; lui ayant de plus demandé de pouvoir en prendre un, où il savoit que ses sacs reposoient [étaient] pour l'ordinaire, il lui fut faute de s'en pourvoir, que lui ayant présenté un de ses sacs, elle ne voulut d'abord le reconnoître pour être sac, quoiqu'il fut très apparent pour tel, qu'elle eut grand soin de lui demander ensuite s'il étoit marqué, et qu'il s'empressa de lui conster [être évident] qu'il portoit sa marque à deux endroits.

Que à propos de ce bage, elle reclama du deposant deux penaux [36,46 L] ditte graine, qu'elle lui avoit prêté il y avoit deux ans, quoi qu'il les lui eût rendu il y a une année, et eût bien de la peine de l'edifier [instruire] là-dessus; et au même instant, elle demanda à Deposant si donc il ne lui devoit trois Louis pour l'amodiation [bail à ferme] de partie de son clos, et la pria de se rappeller, qu'il lui en avoit déjà offert le payement l'automne dernier, et qu'il étoit toujours à ses ordres: surquoi étant survenu la compagnie de la Maison Morel, cette conversation fut discontinuee [interrompue] et l'a été dès lors. Qu'au sortir de la Maison, lui Deposant fit récit au S^r [Sieur] Jacques Morel, de tout ce qu'il venoit de voir et entendre de la part de la D^{lle} de ce nom, et notamment du trouble et de l'inquietude qu'il lui avoit reconnu, envisageant son etat assez sérieux pour n'être perdue de vue que le moins possible... Que dès lors il a repassé de tems en tems dans la Maison de ladite D^{lle}, et a continué de lui reconnoître beaucoup d'inquietudes, tant par ses propos sur choses indiferentes, que par son mauvais regard. que le Samedi soir 5^e [5 décembre] s'étant informé de la Servante de l'état de sa Maitre, elle la lui depeignit comme empirant plutôt qu'autrement, en ajoutant qu'elle et sa compagne se faisoient peine de passer seules cette nuit là avec la Maitre, que par intrigues [subterfuges], il obtint enfin de cette dernière de passer la nuit dans sa chambre sur le fourneau [siège aménagé sur], que la D^{lle} ayant ordonné la prière, à être faite par le Declarant, pour ne s'en être acquitté chez elle depuis quelque tems, il fut empressé [pressé]

d'executer sa volonté, la prière finie, les deux filles, se retirerent dans la chambre à côté, mais ce ne fut qu'après minuit qu'il pût obtenir de la D^{lle} de se mettre dans son lit, qu'après une couple [paire] d'heures la D^{lle} se leva sans bruit, étant au milieu de l'appartement, Deposant qui étoit eveillé, lui demanda ce qu'elle desiroit, ayant répondu que c'étoit pour satisfaire à ses besoins, elle sortit, lui l'observant, et après avoir satisfait à ses dits besoins, elle rentra ensuite et repassa en son repos [sommeil] et fut fort tranquille jusqu'au matin... Que la dernière fois qu'il l'a vûe, ça été le 14^e [lundi 14] au soir, que lui ayant demandé comment elle se portoit, elle répondit, toujours de même, que lui Deposant ayant repliqué, qu'elle avoit meilleur regard que precedemment, elle ajouta, que cependant elle ne se trouvoit point soulagée, et en même tems elle pressa assez vivement la main de Deposant dans la sienne ». L'« attouchement », le toucher font partie de ce que l'on a appelé pour le XVIII^e siècle, « la valorisation du toucher »¹⁸ à savoir « le sens le plus grossier, mais en même temps le plus étendu, en ce qu'il embrasse plus d'objets que tous les autres ensemble; même quelques-uns réduisent tous les autres sens au seul sens de l'attouchement » (Article « Toucher », l'« Encyclopédie », Jaucourt, 15 /819).

« 2. Catherine ffeu [fille de feu] Henri Dodillet de Courtelary, âgée de 49 ans » :

« Qu'il y a plusieurs années, que comme Marchande, et par connoissance particulière [amie intime], elle a frequenté la Maison de la D^{lle} Morel defunte, en laquelle elle a constamment reconnu toutes les marques, qui caractérisent le vrai Chrétien, par conduite, sentimens et propos; qu'à environ la dernière St Jean [mercredi 24 juin 1772], ladite D^{lle} s'est plaint à elle comme ayant des maux de jambes et être affecté d'un malaise, la defunte s'est plainte d'une maigreur qui augmentoit ainsi que son malaise: que le 11^e 9bre [mercredi 11 novembre] dernier au soir, la declarante étant chez la defunte, pour d'ici se rendre comme elle a fait à la foire de Bienne, cette dernière continua à se plaindre de son mal être, et fixant la deposante, crut la persuader, par ses discours, qu'elle la croyoit aussi malade, même derangée et qu'une saignée de precaution feroit bon effet ce langage addressé de la part d'une personne malade à une autre qui jouissoit d'une bonne santé, comme la Declarante lui laissa facilement entrevoir que son humeur inquiet repairoissant, elle repeta à la declarante ce qu'elle lui avoit déjà dit précédemment, savoir qu'elle, ensemble la declarante et Anne Marie Girard avoient la même maladie et étoient toutes trois derangées, surquoi

Deposante, crut faire son possible pour l'en dissuader, en usant pour cet effet d'expressions modérés, comme s'étant aperçue que le heurtement de front et la contraration [contrariété] lui étoient nuisibles, et la sentant, quant à elle, dans un état fort critique, relativement aux facultés et assiette [état, situation] naturelle de son esprit la Declarante prit congé d'elle et se retira sans se reproduire dès lors...».

« 3. Jacob fils de Jean Pierre Girard horloger de Corgemont, âgé de 29 ans »:

« Que comme la maison de son Père où il résidait, avoisine celle de feu Mad^{le} Morel, il s'est rendu assez fréquemment chez celle-ci... que l'ayant prié d'aller passer chez elle les soirées et nuits, pour sa tranquillité, il s'y prêté, que le plus souvent entr'autre chez elle... qu'il est en arrivé quelques fois, que la Defunte s'est relevée pendant la nuit et l'est venu appeler, pour faire la conversation avec elle; que cependant tout son raisonnement rouloit sur des inquiétudes qui avoient trait à ses affaires domestiques et sans système [structure]; qu'entretenue et tranquillisée de son mieux pendant quelque tems, il la prioit de reprendre son repos [sommeil], ce qu'il obtenoit quelquefois avec peine, alors il se retirait aussi; que même elle l'a eût de la sorte fait sortir de son appartement en deux reprises pendant la nuit; que sur la fin, ses inquiétudes et alienation d'esprit ont augmenté, si bien, qu'elle se refusoit à toute compagnie et société, étant arrivé mainte fois que Deposant soit seul ou en la compagnie des personnes de la Maison du S^r [Sieur] Jacques Morel, qui s'y rendoient souvent, la Defunte, passoit au Poële [pièce avec un fourneau] lorsque la compagnie étoit à la cuisine, et dès que celle-ci venoit la joindre [rejoindre] ensuite au poële, elle repassoit à ladite cuisine... sur la fin, que ses inquiétudes ne se bornoient pas seulement sur les affaires de son menage [administration de son bien], mais encore sur l'oeconomie [conduite d'un ménage] de ses Parens et Voisins, lui soutenant vivement qu'elle ne valoit rien et qu'ils étoient tous à la veille de se ruiner comme elle. Enfin qu'il a discontinué [cessé] de passer les soirées et nuittées chez la defunte, au commencement de ce mois, parce qu'elle lui a témoigné diverses fois tout naïvement et dans le sérieux, qu'elle pouvoit se passer de lui, et que d'ailleurs il étoit de la sorte gêné dans l'exercice de sa profession, qu'il lui importoit de faire valoir avec assiduité; qu'il s'est apperçu souvente fois, qu'après avoir cherché à la guérir, sur ses inquiétudes d'une ruine prochaine, par des positions de fait qui constataient du contraires, elle tomboit ensuite dans des reveries en gesticulant des mains et balbutiant de la bouche sur les lèvres, sans se faire comprendre, et pour conclusion plaignant le declarant, en le

soutenant aussi à plaindre et malade qu'elle, comme le remarquant fort bien sur son visage. Qu'il l'a eu vûe, étant dans ses agitations, ramasser et macher tout ce qu'elle trouvoit d'impropre sur le Plancher...».

« 4. Jean Pierre Girard charpentier de Corgemont, âgé de 58 ans... »:

« qu'environ à mi octobre il a observé chez elle une suite de déclin jointe à des inquiétudes, que dès lors ces inquiétudes lui ont paru redoubler, étant visiblement demontrés et par la phisionomie et par les propos qu'elle lui a tenu en diverses occasions; que lui Deposant a cherché dans ces mêmes occasions, à la desabuser [détromper] sur sa pretendue ruine prochaine, et à la tranquiliser par les discours les plus propres à cette fin... tout annonçant chez elle un esprit melancholique et derangé ».

« 5. Jean-Pierre fils de J.P. Girard, Regent d'école de Corgemont, âgé de 27 ans »:

«... que peu à peu, elle est devenue plus serieuse et sombre, que son regard et sa phisionomie avoient trait à ceux d'une personne echauffée et malade d'esprit, que ses discours n'avoient non plus ni suite ni système [structure], qu'une chose qui ci devant auroit été pour elle une bagatelle [chose de peu de prix] ou l'indifference même, lui causoit les plus grandes inquiétudes; et qu'il ne peut mieux définir son etat, sur sa fin, que sur le pied [à proprement parler] d'une personne melancholique et derangée dans son esprit ».

« 6. Jonas Hirtzel, Meunier à Corgemont, âgé de 27 ans »:

«... petit à petit, elle a dechu, a changé d'humeur, de regard et de propos, à tel point qu'elle lui a paru visiblement melancholique et derangée, faisant l'enfantine, en machant ce qu'elle ramassoit sur terre même jusqu'à du plâtre qu'elle se plaisoit d'emporter des doigts à son fourneau, faisant toujours l'inquiete, mecontente de ce qui se faisoit dans la Maison, quoi que tout s'y passat en règle, allant et venant comme une personne fort agitée, et discourant comme si tout alloit lui manquer; en un mot, avoit changé du tout au tout, avec empiration de mal ».

« 7. Catherine Voirol de Tavanne, servante de la defunte D^{lle} Morel, âgée de 28 ans »:

« Qu'elle est entrée au service de ladite D^{lle} en 8tbre [octobre] 1771... mais que dès lors et insensiblement, elle s'est plaint d'un malaise accompagné de maux de tête; que sans croire le montré elle a été prise à indifférence par sa Maitre de tems à autre, ce qu'elle n'attribuoit

uniquement qu'à son indisposition... la declarante s'est fait un devoir de se rendre de tems en tems auprès de sa Maitre, qui l'a constamment bien accueillie... elle s'est aperçue, petit à petit, d'un changement notable chez sa Maitre, temoignant des inquiétudes, du mecontentement et de la méfiance... elle tomboit après ces lectures, dans des assoupissemens et reveries, et ne s'apliquoit plus comme ci devant à des petits ouvrages de main, mais alloit et venoit par la maison avec grande agitation, tantôt prenoit son plaisir à faire bruit avec des paquets de clefs, d'autre fois à mettre en chiffon les linges, à la suite de quoi s'ecriant souvent au secours de la miséricorde de Dieu en invoquant la très Sainte Trinité, et en lui demandant pardon sur le desordre qu'elle venoit de commettre; que quand la Deposante etoit à son ouvrage elle se plaisoit à le lui déranger, en un mot se livroit à toutes sortes d'actions enfantines, qui denottoient visiblement du derangement dans son esprit; qu'interrogée souventes fois, où elle se sentoit incommodé, repondoit, tantôt qu'elle n'en savoit rien, tantôt qu'elle n'avoit pas mal, d'autres fois qu'on devoit la laisser en repos et que dans le commencement que l'allienation d'esprit s'est manifesté chez sa Maitre, elle en faisoit ses relations chez le S^r [Sieur] Jacques Morel, qui avoit peine à y ajouter creance [foi], parce que la defunte savoit se contenir, alors qu'elle avoit en sa presence d'autre visage qu'elle; et ce n'a été que sur la fin qu'elle s'est relâchée petit à petit sur son air de contenance, à mesure qu'on lui etoit le plus familier: que les agitations et inquiétudes de la defunte, rouloient sans ombre de fondement, sur son oeconomie et ruine prochaine, cherchant même à retrancher les allimens nécessaires; qu'à ces momens sombrè en succedoient d'autres par sautillemens /: promenades en chemise à pieds nuds par la maison: /, maltraitemens [préjudices] de la Declarante, et demandes à elle en soumission dans les genres les plus captieux [trompeurs]; que maintes fois la Declarante a voulu se retirer de ce service, mais a toujouors été animée à prendre patience par la Maison du S^r [Sieur] Jacques Morel, auquel elle relatoit par devoir ce qui se passoit chez sa maitre leur Parente; que cette Maison lui a été d'un grand secours et assistance surtout dans les momens où la declarante n'osoit pas rester seule avec sa Maitre, tant celle-ci etoit derangée et melancholique, en ayant donné tant de marques réitérées, que la narration est un chaos [confusion] pour elle; que le mardi 15^e [15 décembre] du courant dans la matinée, sa maitre lui parut un peu plus tranquille qu'à l'ordinaire... qu'à midi elle mangea un peu de soupe, en prenant le pain de la main pour le porter à la bouche, et beuvant le bouillon hors de l'ecuelle ce qu'elle lui avoit eu vû faire de la sorte bien d'autres fois

avec des allimens dont on la servoit souvent de la Maison Morel; à trois heures, ses accès lui parurent se redoubler, et ce fut avec grand peine qu'elle la persuada, après avoir légèrement soupé, de se rendre chez le S^r [Sieur] Jacques Morel pour y passer la veillée; que l'heure de se retirer arrivée, la servante du S^r [Sieur] Morel nommée Marguerite Ruedolph retourna avec elle, pour y passer la nuit; étant ordinaire, depuis un certain tems, à la maison dudit S^r [Sieur] Morel de donner quelqu'un des leurs pour coucher et passer la nuit avec la Declarante, surtout depuis que la D^{lle} Morel avoit témoigné à elle Declarante, qu'elle avoit besoin elle-même d'être saignée* à raison du derangement, qu'elle lui supposoit, et lui avoit présenté un petit couteau comme voulant faire cette saignée; que la D^{lle} en se couchant, voulut avoir la Marguerite Rue-dolph à son côté, et la Declarante coucha dans le sien, séparé de celui de sa Maitre par une allée [espace] et des rideaux... Ajoûtant que souvente fois, la defunte eludoit d'aller prendre son repos [sommeil], preferant d'aller et venir par la Maison; quelques fois en chemise et pieds nuds, nonobstant le froid, et qu'elle s'amusoit à ramasser tous les riens qu'elle trouvoit à son chemin pour les porter à la bouche tout malpropre qu'ils fussent; en un mot, à cette dernière époque tout annonçant être chez elle une noire melancholie et foiblesse d'esprit».

« 8. Marguerite Ruedolph de Tavanne, Servante chez le S^r [Sieur] Jacques Morel, âgée de 27 ans »:

« Ce n'est que depuis quelques semaines, après un amaigrissement apparent, qu'elle a remarqué en icelle [celle-ci] un changement allant en augmentant designé par des inquiétudes et échauffement d'esprit, qui l'ont porté à se représenter comme à la veille de sa ruine, le tout accompagné de raisonnemens, gesticulations et autres démonstrations de la nature d'une personne melancholique et derangée dans son esprit; ... les propos de la defunte tendoient à persuader la Deposante, que sa servante avoit l'esprit derangé aussi bien qu'Anne Marie Girard, autre personne de la Maison du S^r [Sieur] Jacques Morel et à elle apparentée... que ladite defunte frequentoit assez souvent la maison de son dernier Maitre le S^r [Sieur] Jacques Morel et tant celui-ci que les siens, se sont toujours empressés de lui aller au devant et lui rendre leurs devoirs; qu'elle Declarante, par ordre de son Maitre, a couchée reiterées fois avec la Servante de la defunte, pour lui servir d'assistance au besoin,

* La saignée était le remède principal, « c'est un des plus grands et des plus prompts moyens de guérison que la Médecine connoisse » in « L'Encyclopédie », volume XIV [REGGI-SEM] (1765) p. 501 a.

qu'entr'autre, elle s'y est rendue, pour la dernière fois, le Mardi 15^e [15 décembre] du courant, qu'alors ladite defunte voulut qu'elle deposante couchat avec elle, ce qu'elle fit, que la prière faite, avant de passer au lit... on s'endormit tranquillement, la servante de la maison dans son lit ordinaire, à quelque distance du leur, qu'à environ trois heures du matin, ladite D^{lle} se releva pour ses besoins et repassant dans son lit, demanda à Deposante s'il ne faisoit pas bon dans icelui [celui-ci] à quoi répondit affirmativement; surquois elles s'endormirent de nouveau...».

«9. Anne Marguerite Mettin de Lehr [Laire, 213 hts en 1793] au Comté de Montbéliard, servante chez le S^r [Sieur] Jacques Morel, âgée de 24 ans».

Elle a remarqué que la «Demoiselle», «ayant manifesté de vives inquiétudes, sans ombre de fondement, et tenu des propos sans système [structure] ni suite, et que denottoient un etat de melancholie et maladie d'esprit; telle situation empirant de jour à autre; les gens de la maison de son Maitre, ayant constamment été empressés à prévenir la defunte et à la calmer: que le mardi soir 15^e du courant [mardi 15 décembre] ladite D^{lle} fut encore à la veillée chez le maître de la Declarante, et lorsqu'elle se retira il lui fut donné Marguerite Ruedolph, autre servante, pour servir de compagne pendant la nuit, comme cela etoit déjà arrivé le plus souvent; que ladite Marguerite revint le lendemain à 5 ½ heures du matin rapportant qu'elle avoit passé la nuit assez tranquillement dans le lit même de la Demoiselle¹⁹, où elle l'avoit quitté, et qu'elle lui avoit recommandé de ne pas faire de bruit pour ne point éveiller sa servante...».

«10. Catherine née Mottet, femme d'abram Jean Guenin de Corgemont, âgée de 41 ans»:

«Qu'elle auroit été au service de feue la D^{lle} Morel, pendant l'espace de 23 ans consécutifs et jusqu'à l'époque de son mariage arrivé il y a près d'une année,... c'est environ la mi octobre, que la deposante s'est aperçue, que le mal aise de son ancienne Maitre, dégeneroit bien réellement en melancholie, dont elle a donné preuve, ensemble d'une alienation d'esprit, d'un jour à autre, de la façon la plus marquée, par des inquiétudes sur sa ruine et celle d'autrui, par des propos enfantins et sans suite, par sa mine et son regard changés, et par des actions des plus singulieres, telles que de macher des etoupes qu'elle prenoit à la quenouille de sa servante, machant de même ce qu'elle ramassoit d'impropre; en tout quoi, savoit cependant se contenir, lorsqu'il survenoit quelqu'un d'étranger; ne donnant ainsi à connoitre son etat qu'à proportion du plus ou moins de familiarité qu'elle avoit avec ceux qui l'abordoient:

quittant ordinairement compagnie, pour se livrer à la solitude; que s'étant permis de demander à la defunte, d'où provenoit un si grand changement chez elle, elle lui auroit donné pour reponse, qu'elle n'en savoit rien, que son sang etoit gâté [corrompu], et que bien certainement elle mouriroit bientôt. Que l'état de la defunte a beaucoup affligé la declarante, surtout dans son état actuel de grossesse... ».

« 11. Adam ffeu [fils de feu] le S^r [Sieur] Greffier Bourquin [Adam Bourquin, 1??-1763, notaire et chirurgien] de Sombeval, domestique de M^r le Ministre Morel, âgé de 40.ans »:

« Qu'il y a environ une 15^{aine} de jours [début décembre], qu'ayant reçus ordre de son Maître, à la suite d'une visite que ce dernier venoit de faire à Mademoiselle Morel, d'aller chercher le cochon de celle-ci, comme lui ayant été remis par icelle pour le soigner et diminuer le nombre des inquiétudes chimeriques qu'elle se donnoit, il s'y rendit et exposé le sujet de sa mission, elle lui répondit, qu'il n'etoit pas en situation de le lui soigner convenablement, tenant à ce sujet des propos insensés et ridicules, que le Declarant passant avec elle à la grange, elle lui fit des complaintes amères / : à son avis très mal fondées: / sur l'oeconomie de sa servante envers son betail, et ayant apperçu une feuille de choux sur la provision de foin devant la crèche [mangeoire], elle s'en saisit comme avidement puis la macha et en fit de même avec du foin; que dans son agitation et gestion de bras autour de son col, elle en fit sauter un tour de grenat [parure en rond de pierres précieuses proches du rubis] et eût peine à permettre que le Declarant l'en débarassa, pour en éviter la perte; qu'il a eu peu occasion de voir cette Demoiselle, mais qu'il s'est convaincu pour lors du bruit qui se repandoit insensiblement dans le public, qu'elle etoit melancholique et derangée d'esprit, tant avoit elle avoit l'esprit agité, les yeux égards [hagards]...».

Manifestement la « demoiselle Morel » souffre de troubles graves du comportement comme l'agitation, l'anxiété, les déambulations, l'agressivité, la désorientation et l'ingestion de produits non alimentaires; il s'agit de manifestations de démence qui perturbent l'entourage en causant une certaine détresse et un sentiment d'impuissance chez les aidants. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) propose la définition suivante des troubles du comportement:

« Par troubles mentaux et du comportement, on entend des affections cliniquement significatives qui se caractérisent par un changement du mode de pensée, de l'humeur (affects) ou du comportement associé à une détresse psychique et/ou à une altération des fonctions mentales ».

« Pour parler de trouble du comportement, il faut que soient présentes les trois caractéristiques suivantes: la conduite est inadaptée ou aberrante compte tenu du contexte où elle se produit, il y a rupture avec le comportement antérieur et enfin il doit y avoir un retentissement sur les actes de la vie quotidienne ».

2. L'observation et la transcription du « chirurgien juré »

Quant au médecin-chirurgien Charles-Henri Prêtre [1744-1810-5], il rédige un rapport lundi 21 décembre 1772; il date approximativement (peu scientifique!) le début de la maladie de Suzanne Morel:

« Dans le courant de l'été dernier [1772], Mademoiselle, fille de feu Monsieur le maire Morel, de Corgemont s'est plein (*sic*) d'insomnies, de perdre l'appétit, et travailler d'une fièvre lente, son corps maigrissoy et les forces diminuoit, elle s'est cruë attaquée d'une maladie de lengueure [abattement] contre laquelle les ressources de la médecine devoient échouer, et qui la conduiroit au tombeau; joint a cette idée, une repugnance presque invincible pour les drogues, l'obligoit a se refuser a toute tantative; cependant sa raison pour lors encore maîtresse de ses actions, elle a fait usage des remedes qu'un medecin étrangé [Michaël Schüppach] lui ordonnoit, le tout a été sans succès, et toujours ses nerfs irrites par des humeurs toujours plus irritants en dérangeant l'harmo-nie des organes et en otant au corps sa vigueur, l'ame qui est si depen-dante de l'état de son enveloppe sa façon de pencer absolument alteree par le derangement de l'économie de cette enveloppe, elle a donné des marques sensible d'un derangement d'esprit, qui etoit, qu'elle etoit entièrement ruinee ».

« Je m'en suis convaincu par les conversations fréquentes que j'ai eue avec elle les derniers 8 jours de sa vie, que je lui administrois des cal-mens [lesquels?], quent on pouvoit avoir quelque assendant sur elle, elle ma repeté bien des fois qu'elle etoit totalement ruinee, que le tout ne pourroit aller plus mal, qu'on ne sauroit lui en imposer [la tromper], que quiconque ne la croïoit pas, ne pensoit pas juste, et même je l'ai trouve seule dans un poile [pièce avec un fourneau] qui s'amusoit à faire avec les doigts de petites figures dans de la farine, comme feroit un En-fant de 3 à 4 ans, elle s'etoit toute blessée la levre inferieure en se la se-rent entre les dens par distraction [inapplication], enfin son opiniatreté sur la misère augmentoit de jour en jour, à mesure des progrès de la maladie, comme il est déjà vérifié par l'experience; que ce raïon lumi-neux de l'essence suprême, uni avec nos sens safoiblit comme eux ».

À ce rapport médical concis s'ajoutent les observations des témoins qui ont vécu dans l'intimité et ont décrit dans le détail les affres de la maladie dont souffrait la « Demoiselle Morel » et qui l'aurait conduite à sa dernière extrémité, ce qu'aucun d'entre eux n'exprime, bien que les circonstances du décès évoqueraient une noyade suicidaire mais il faudra attendre la certitude expertale pour l'écartier définitivement, quoique !

Avec le recueil des témoignages et le rapport médical le « Grand Bailly » se convainc que la « Demoiselle » souffrait d'un « malaise » depuis l'été 1772, qui a fait écrire à « ses Médecins, qu'elle avoit un principe [cause] de derangement dans les facultés de l'âme » et « depuis quelques semaines la maladie a été bien déclarée, pour être une hypocondrie [anxiété obsessionnelle] et melancholie consommée ». La « Demoiselle » « étoit depuis quelque tems travaillée de fortes agitations et inquiétudes » et « que ces inquiétudes étoient accompagnées d'un humeur sombre et melancholique ». Elle présentait « de plus un visage... étrange, soit nouveau à la défunte ». Quant au Chancelier de Billieux, sa synthèse conclut à une « mélancholie profonde », une « alienation d'esprit et de l'espèce de désespoir que son ame souffroit ». Suzanne Morel s'est enselvée dans sa dépression.

L'entourage a témoigné de la confusion temporelle, des désorientations spatiales, des dénigrements systématiques du travail et des affaires d'autrui, des propos déplacés et désobligeants dans des discours découssus, des pertes de mémoire, des déambulations « en chemise et à pieds nus », une insensibilité au froid, un amaigrissement conséquent, la transformation de sa « phisionomie », des traits du visage, du regard, des entêtements, une agoraphobie de circonstance, des vexations de ses proches, des postures, « gesticulations », balbutiements incompréhensibles, des ingestions « de riens » « malpropres », un dérangement notoire d'esprit, une mélancolie, la perte de sa gaieté, le relâchement de son hygiène. S'ajoutent une transformation spectaculaire, des comportements infantiles, des sautes d'humeur, des suspicions de vol à son encontre, des pertes de mémoire, des caprices, une automutilation labiale caractéristique, des incohérences, des craintes infondées, un désintérêt pour ses travaux d'ouvrage, des crises d'autorité, « des demandes... en soumission dans les genres les plus insidieux [trompeurs] », un simulacre de pratique d'une saignée sur autrui et un besoin nouveau d'un maternage au creux du lit chauffé par le corps de la servante.

Si bien que le tout épouse complètement les aidants, les amenant, à regret, à ne plus supporter la « Demoiselle »; en somme les conséquences d'une métamorphose générée par la maladie et qu'« il s'est fait

une révolution chez elle ». C'est ce que confirme bien Adam Bourquin : « ensemble son singulier comportement, le tout diamétralement opposé à son état précédent... ». Tous observent avec le plus grand désarroi le comportement de Suzanne Morel qui, elle aussi se rend compte de son état.

La maladie incurable ressentie par la désespérée Suzanne Morel²⁰

Suzanne Morel est occasionnellement pleinement consciente de la dégradation de son état de santé qu'elle exprime avec lucidité en le déplorant à ses interlocuteurs ; ainsi Jean-Henri Prêtre à qui « dans le cours de cette année, elle lui a témoigné reiterées fois, qu'elle se sentoit dechoir et tendoit à sa fin ». C'est ce qu'elle lui redit lundi 14 décembre en réponse à son compliment concernant « son meilleur regard que précédemment, elle ajouta que cependant elle ne se trouvoit point soulagée ». À Catherine Dodillet le 24 juin 1772 « elle s'est plaint à elle comme ayant des maux de jambes et être affecté d'un mal aise » et en septembre elle « s'est plainte d'une maigreur qui augmentoit ainsi que son mal aise ». Elle renouvelle mercredi 11 novembre quand elle « continua à se plaindre de son mal être ». À Jacob Girard « sur la fin de juillet... elle s'est plaint d'un malaise, qui dans peu de tems la conduiroit au tombeau ». À l'automne, Jacob Girard « s'est eu permis, de lui demander le motif de ses inquiétudes et éloignement pour la compagnie, et qu'elle lui auroit répondu, qu'elle n'etoit point travaillée de maladie corporelle pour ressentir des douleurs, sauf des accablemens et epuisemens qui lui fournisoient après les momens sombres et pensifs qui affectoient son esprit, qu'elle s'appercevoit souvent elle-même, qu'elle etoit distraite, et que cetoit cela enjoint à une certaine honte de son état, qui lui faisoit préférer la solitude à la compagnie ». La Demoiselle Morel sait se montrer autonome et « lui a témoigné diverses fois tout naïvement et dans le sérieux qu'elle pouvoit se passer de lui ». Jean-Pierre Girard, dans le courant de l'été 1772, a obtenu en réponse à ses bienveillantes questions réitérées à « la D^{le} Morel », qu'« elle s'est ditte incommodée et ne pas faire de vieux os ». En octobre 1772, sa servante, Catherine Voirol rapporte qu'« elle s'est plaint d'un malaise accompagné de maux de tête » mais « sa maître... l'a constamment bien accueillie ». Elle s'écriait « souvent au secours de la miséricorde de Dieu en invoquant la très Sainte Trinité, et en lui demandant pardon sur le désordre qu'elle venoit de commettre ». La servante l'a « interrogée souvent fois... [elle] repon-

doit, tantôt qu'elle n'en savoit rien, tantôt qu'elle n'avoit pas mal, d'autres fois qu'on devoit la laisser en repos». Mais elle « eludoit d'aller prendre son repos preferant d'aller et venir par la Maison ». Quant à Catherine Jean Guenin, elle rappelle les propos de Suzanne Morel au retour de la consultation du « Médecin de la Montagne » qui « ne desesperoit pas entièrement du rétablissement de la D^{lle}... elle n'en voulut pas convenir ».

Reconnaissons la lucidité de Suzanne Morel! Catherine Jean Guenin « s'étant permis de demander à la defunte, d'où provenoit un si grand changement chez elle, elle lui auroit donné pour reponse, qu'elle n'en savoit rien, que son sang etoit gâté [corrompu], et que bien certainement elle mouriroit bientôt ». Au lieu de lutter contre son désespoir elle persiste à se complaire dans cet état.

Dans l'« Encyclopédie », Denis Diderot, donne une définition plus philosophique que médicale de la mélancolie dont souffre Suzanne Morel: « MÉLANCOLIE, s. f. c'est le sentiment habituel de notre imperfection. Elle est opposée à la gaieté qui naît du contentement de nous-mêmes: elle est le plus souvent l'effet de la foiblesse de l'ame et des organes: elle l'est aussi des idées d'une certaine perfection, qu'on ne trouve ni en soi, ni dans les autres, ni dans les objets de ses plaisirs, ni dans la nature... ».

Le diagnostic médical est à lire dans le « Nouveau dictionnaire universel et raisonné de médecine, de chirurgie, et de l'art vétérinaire » de 1772:

« MÉLANCOLIE. (Med.) C'est un délire sur certains objets particuliers, sans fureur et sans fièvre. On lui donne ce nom, parce que ceux qu'elle attaque, sont tristes, rêveurs, sombres, fuyent la société, cherchent la solitude, sont à charge aux autres, souvent à eux-mêmes. On la nomme encore hypocondriacisme, parce que les hypocondres semblent spécialement affectés dans les accès, et que l'on trouve dans les cadavres de ceux qui meurent de cette maladie, les parties renfermées sous les hypocondres, engorgées, obstruées. On lui donne le nom d'ystéricisme [hystéricisme] chez les femmes, parce que ses accès semblent commencer aux environs de la matrice, et que souvent cette partie est attaquée d'obstruction, de squirre [tumeur dure, non douloureuse] dans cette maladie; parce que plus, le mariage, la fécondation guérit fréquemment celles qui en sont atteintes; en un mot, parce que les accès finissent, quand les parties naturelles s'humectent, et que la matrice se dégorge. Il y a peu de maladies qui présente tant de variété dans les phénomènes, tant de complication dans les effets, que celle dont nous traitons ici... Cette maladie attaque souvent les gens riches, qui jouissant de toutes les aisances de la vie, passent leurs jours dans

une molle oisiveté. Il est rare d'en voir un Laboureur assailli. On la connoissoit à peine chez nos ancêtres... Les Médecins n'aiment point à en entreprendre la cure ». La définition s'applique peu ou prou à l'état de Suzanne Morel qui souffre de démence.

Personne ne s'est trompé; c'est bien la « noire mélancolie », une grande dépression qui affecte gravement la santé de Suzanne Morel. Le pasteur Théophile-Rémy Frêne dans son journal écrit même que « sa folie ne fit qu'augmenter de jour en jour, non obstant les remèdes que l'on crut employer »; le pasteur déplore une « démence, une aliénation d'esprit ».

Le diagnostic médical partagé, la prévenance de l'entourage et « le bruit qui se repandoit insensiblement dans le public qu'elle étoit melan-cholique et derangée d'esprit, tant elle avoit l'esprit agité, les yeux éguars [hagards] », amènent-ils Suzanne Morel à accepter de se soigner ?

La prévenance de l'entourage tend à suppléer l'inefficacité des traitements

Suzanne Morel souffre de ce que la médecine psychiatrique contemporaine a défini comme une psychose, une dépression et une démence que des médecins du XVIII^e siècle nommaient « mélancolie »²¹. La mobilisation ancillaire permanente doublée de la prévenance familiale assurent à la « Demoiselle » une vie confinée dans une bulle protectrice, presque étanche.

1. Une malade surprotégée sous surveillance constante

La parenté de Suzanne Morel s'est investie avec beaucoup de dévouement, de prévenance et d'attentions diverses afin d'apporter des soins confortatifs à la « Demoiselle »; Jean-Henri Prêtre évoquant au Sieur Jacques Morel à l'automne « le trouble et l'inquiétude », « qu'il lui avoit reconnu », « envisageant son état assez sérieux pour n'être perdue de vue que le moins possible ».

Aussi sont organisés des tours de garde auprès de Suzanne Morel par des visites régulières, des invitations aux veillées, des attentions diverses comme la recommandation de prendre du repos ou sommeil que Jacob Girard « obtenoit quelquefois avec peine » où la douceur de Catherine Dodillet qui utilise des « expressions modérées comme s'étant aperçue que le heurtement de front et la contraration [contrariété] lui étoient nuisibles ». Jacob Girard « avoit cherché à la guérir sur ses inquiétudes », Jean-Pierre Girard « a cherché... à la désabuser [détromper] sur sa pre-

tendue ruine prochaine et à la tranquiliser par les discours les plus propres à cette fin ». Pour la surveillance et l'assistance en cas de besoin il est mis en place une prestation de service ordonnée aux servantes « étant ordinaire, depuis un certain tems, à la maison dudit Sr [Sieur] Morel de donner quelqu'un des leurs pour coucher et passer la nuit avec la Declarante » ainsi que le dépôse Catherine Voirol.

Jacques Morel « tant celui-ci que les siens, se sont toujours empressés de lui aller au devant et lui rendre leurs devoirs; qu'elle Declarante [Marguerite Ruedolph] par ordre de son Maitre, a couchée reüterées fois avec la Servante de la defunte, pour lui servir d'assistance au besoin ». Anne-Marguerite Mettin souligne que « les gens de la maison de son Maitre, ayant constamment été empressés à prévenir la defunte et à la calmer », Catherine Jean Guenin la fidèle servante évoque les « soins et attentions que la maison du S^r [Sieur] Jacques Morel, a eüe de tout tems pour la defunte et plus particulièrement encore dans sa dernière maladie ».

2. L'accompagnement médical du « chirurgien juré » Charles-Henri Prêtre de Corgémont

Suzanne Morel est une malade difficile à soigner si tant est que l'on puisse le faire à une époque dans laquelle la médecine n'a pas grand-chose à proposer face aux maladies psychiatriques. Charles-Henri Prêtre (1744-1810-5), docteur en médecine, « chirurgien juré » de Corgémont, praticien bien formé, homme d'expérience, intime de Suzanne Morel l'a décrite dans son rapport daté de lundi 21 décembre 1772, comme réfractaire aux traitements et qu'« elle s'est cruë attaquée d'une maladie de lengueure [abattement] contre laquelle les ressources de la médecine devoient échouer, et qui la conduiroit au tombeau; joint a cette idée, une repugnance presque invincible pour les drogues, l'obligoit a se refuser a toute tantative ».

Catherine Jean Guenin, la fidèle servante, décrit le subterfuge destiné à administrer le traitement à Suzanne Morel la réfractaire: « ... et comme la defunte se plaignoit d'un malaise, et qu'il étoit question de lui faire prendre quelques remèdes, il fut supposé que la declarante pourroit plus facilement que d'autre, lui faire surmonter la repugnance qu'elle avoit pour les remedes, dans ce but l'on conduisit les choses, pour que la declarante remplaça pour quelque tems la servante qui lui avoit succédé; que de fait elle est venue à chef [de son autorité] de lui faire prendre ces remedes, qui devoient avoir été apportés de Langnau par le S^r [Sieur] Maire Beguelin... ».

Catherine Voirol confirme la stratégie: « Que pour la porter d'autant mieux à prendre les remèdes qui lui avoient été ordonnés, il fut pris l'on suppose pour expedient, que la Declarante iroit faire le train de menage [le courant des affaires] de l'ancienne servante Catherine Mottet femme d'Abrahm Jean Guenin de ce lieu, et que celle-ci, viendroit faire celui de la D^{lle}; ce qui a eu lieu pendant quelques semaines, durant lesquelles, la declarante s'est fait un devoir de se rendre de tems en tems auprès de sa Maitre, qui l'a constamment bien accueillie ».

À la mi-décembre elle s'est résolue à se faire saigner; l'effet fut bénéfique et apaisant ainsi que le dépôse Catherine Voirol « servante de la defunte »: « le mardi 15^e [15 décembre] du courant dans la matinée, sa Maitre lui parut un peu plus tranquille qu'à l'ordinaire, ce qu'elle attribua être l'effet d'une saignée faite il y avoit quelques jours à sadite Maitre ainsi qu'aux remedes que celle-ci prenoit du Medecin Prêtre ». Les « remedes » du médecin ne sont pas détaillés; celui-ci rapporte que dans « les derniers 8 jours de sa vie... je lui administrois des calmens, quent on pouvoit avoir quelque assendant sur elle ».

Comme l'écriront en 1784 les médecins de Brion et d'Yvoiry dans leur « Essai de médecine théorique et pratique » paru à Genève, « le traitement des mélancoliques semble donc exiger plus de génie et d'adresse que de secours pharmaceutiques » (p. 198).

Tout est tenté afin de soigner la « Demoiselle Morel », y compris l'inutile et le grotesque !

3. La consultation suggérée du « nomé Michele de Langnau » dans l'Emmental bernois

Catherine Dodillet, une amie intime, « Marchande », constatant l'état de santé de la « Demoiselle » à la Saint Jean (mercredi 24 juin 1772) dépôse qu'« à raison de quoi, tant la Declarante que les Parens d'icelle [celle-ci] D^{lle} l'ont disposée à recourir à quelque Medecin et la réputation du nomé Michele de Langnau a décidé la defunte à aller le consulter sur son etat ». Il est intéressant de noter qu'il n'est mentionné que par son prénom; il s'agit du très célèbre Michaël Schüppach (1707-1781), appelé aussi le « Médecin de la Montagne » dont la réputation lui a attiré des célébrités européennes (Johann-Wolfgang von Goethe, 1749-1832, Johann-Kaspar Lavater, 1741-1801, Charles-Auguste de Saxe-Weimar-Eisenach, 1757-1828, César-François de Saussure, 1705-1783...).



«Langnau», Joseph Nierecker (1828-1903), in www.artnet.com/artists/joseph-nieriker/langnau.

Le village de Langnau (l'ancienne Langenowa) dans l'Emmental bernois «est situé dans un vallon aussi riche qu'agréable: on n'y comptoit pas, il y a vingt ans [années 1760], la moitié des maisons qui l'embellissent aujourd'hui: la réputation du célèbre *Michel Schoubach* (*sic*), en y attirant nombre de voyageurs et de malades, y a répandu nécessairement une aisance, même une richesse qu'il est facile d'appercevoir. On y trouve plusieurs vastes auberges, et quelques maisons propres à recevoir les malades ou les curieux qui veulent y faire un certain séjour.

«La maison du Docteur, est construite à mi-côte de la montagne; les gens de pieds y parviennent par une montée dont on a tâché d'adoucir la roideur, et fur les paliers de laquelle on a placé des bancs pour reprendre haleine: On peut d'ailleurs y monter à cheval, mais aucune espèce de voiture ne pourroit s'y rendre. Cette maison est simple, peu vaste, mais propre, commode et honnêtement meublée... Un peu au-dessus de sa maison, il en a construit deux autres; l'une lui servoit de laboratoire pour la composition de ses élixirs et médicaments; dans l'autre sont pratiqués plusieurs appartemens, pour les malades qui vouloient être plus particulièrement sous ses yeux et profiter mieux de ses lumières: ces logemens étoient rares et toujours retenus longtemps d'avance. Si l'on avoit voulu juger de cet homme singulier par son extérieur, ce premier sentiment lui auroit été peu favorable»²².



« Michaël Schüppach accueille des nobles dans sa pharmacie», gravure à l'eau-forte, 1775, in https://fr.wikipedia.org/wiki/Michael_Schüppach

Michaël Schüppach, appelé aussi Michel Schüppach ou Micheli Schüppach et Schärer-Micheli, est un apothicaire et barbier-chirurgien qui ne s'exprime qu'en allemand laissant son gendre, un vrai chirurgien, traduire pour les francophones. Il n'a de médecin que le nom tout comme son épouse qui pratique aussi. Il prétend reconnaître toutes les maladies en examinant les urines. «La lecture de l'eau» est une pratique très ancienne, remontant à la plus haute antiquité. Au Moyen-Âge les médecins débattent sur la préséance de l'uroscopie ou de la sphymologie [étude du pouls] pour poser le meilleur diagnostic. Aux «mireurs d'urine» succèdent à la Renaissance les «prophètes de la pissoire»; au XVIII^e, bien que remise en cause, l'urinothérapie a toujours ses adeptes²³. Michaël Schüppach se targue haut et fort d'être anatomiste, chimiste et botaniste. Il fera paraître en 1775, à Langnau et à Paris un opuscule de 34 pages intitulé «Usage du thé ordonné par le médecin de la montagne. Michel Schoupan, de Langnau en Suisse, précédé de la description de cet arbrisseau et de son usage en Chine». Le thé de Chine serait le remède universel bien plus efficace que le fameux Thé suisse composé de plantes alpines. En Extrême Orient, le maître japonais Yosai (1140-1215) a décrit les vertus thérapeutiques du thé dans son «Manuel pour la conservation de la santé grâce à l'absorption de Thé». Suzanne Morel qui a consulté le «médecin de la montagne» à la mi-septembre 1772 a certainement suivi le protocole instauré: «Les malades, ou les curieux l'abordoint avec de leur urine à la main; il l'examinoit dès lors avec soin, il écrivoit les signes ou symptômes des maladies qu'il croyoit y

remarquer, et ensuite son interprète (si l'on ignoroit sa langue) traduisoit ou expliquoit son sentiment »²⁴. Était-on sûr que la fiole exhibée contenait l'urine du patient ?

Catherine Jean Guenin, la fidèle servante, précise les circonstances de la consultation du charlatan de Langnau. Le Sieur David-Louis Béguelin (1738-1798), notaire, greffier de justice, maire de Courtelary (1770-1787), Lieutenant baillival, major des milices d'Erguël, capitaine au service de Prusse, avait consulté précédemment le « Médecin de la Montagne » et lui avait évoqué le cas de Suzanne Morel; il avait rapporté des « remedes » [lesquels ?], « mais comme il parut qu'ils ne produisoient aucun effet salutaire, et que le medecin en ce cas avoit temoigné qu'il verroit volontiers le sujet, l'on disposa ladite D^{lle} à faire le voyage de Langnau [env.170 km aller-retour], qui a eu lieu à mi septembre dernier, en la compagnie de M^r le ministre Morel [Charles-Henri Morel, 1743-1796] et de Catherine Dodillet ». Le « Médecin de la Montagne », « entr'autre...lui auroit conseillé, la promenade et les distractions (autre embarras pour ceux qui devoient faire exécuter cette ordonnance, entant que l'on ne pouvoit rien obtenir dans ce genre de la D^{lle}) ». Quel traitement ! L'effet psychologique pourrait-il jouer ?

On reste pantois à la lecture de la prescription et stupéfait de savoir que des sommités des Lumières sont allées consulter le pseudo médecin. Le médecin vaudois Samuel Tissot (1728- 1797) « médecin des princes et prince des médecins » mettait en garde contre les « charlatans », les « maîges », les guérisseurs et dénonçait l'escroquerie de l'examen des urines dans le diagnostic médical²⁵. Suzanne Morel à son retour de Langnau, émet les plus grands doutes sur l'efficacité des remèdes proposés et les recommandations du médecin qui « ne desespéroit pas entièrement du rétablissement de la D^{lle} quoi qu'elle n'en voulut pas convenir ». Suzanne Morel n'est pas dupe !

S'il s'était agi de consulter un « meige », un guérisseur local, Suzanne Morel aurait pu être éventuellement soignée par le paysan et forestier de Son Altesse, Jean-Pierre Gobat (1721-1799) de Créminal dans la Prévôté de Moutier-Grandval; il est l'auteur d'un manuscrit en 1751 intitulé « Recueil des remedes faciles et domestiques ». Des remèdes que tout un chacun peut préparer facilement et à peu de frais car les remèdes décrits ont été « choisis expérimentés pour toutes sortes de maladies internes et externes inveterées et difficiles à guérir »²⁶.

À Yverdon, en 1770, Pierre-Joseph Buc'hoz (1731-1807) fait paraître « Médecine végétale » un ouvrage de 447 pages dans lequel il donne des

recettes à base de plantes susceptibles de guérir, y compris la mélancolie (p.266).

Peut-être aurait-il fallu aussi consulter le très renommé médecin-chirurgien et scientifique émérite, Abraham Gagnebin (1707-1800) domicilié à La Ferrière, proche de Corgémont qui est à la pointe de la connaissance scientifique et médicale sachant pratiquer des techniques reconnues de médecine forensique comme la docimasie pulmonaire hydrostatique²⁷ dans une affaire d'enfant retrouvé noyé dans une fontaine Aux Muriaux en 1755.



«Abraham Gagnebin», portrait à l'huile sur toile, vers 1760, anonyme, Société jurassienne d'émulation, photo Musée d'Histoire Naturelle, La Chaux-de-Fonds (NE).

Bien que tout fut mis en œuvre afin de surveiller, soutenir, soulager et soigner Suzanne Morel, l'entourage est effondré à la nouvelle de sa mort survenue au petit matin de mercredi 16 décembre 1772, à l'instar de sa fidèle servante «ayant été extraordinairement frappée lorsqu'elle a appris sa triste mort». Les mots ont un sens; «extraordinairement» signifie d'une manière impensable, stupéfiante et hors norme.

La «triste mort» de Suzanne Morel mercredi 16 decembre 1772

Rien ne présageait du drame, une disparition suivie du décès de Suzanne Morel d'autant que le dispositif de surveillance rapprochée était établi de longue date et fonctionnait par relais entre les servantes.

Celles-ci couchaient à tour de rôle dans le lit à proximité «separé de celui de celui de sa Maitre par une allée [espace] et des rideaux».

La « Demoiselle » quelquefois demandait à l'une d'elles de partager sa couche. Le besoin de maternage évoque plus une crainte qu'une simple envie de ne pas rester seule. Le lit partagé par maître et domestique, ou par deux servantes est une pratique très courante.

1. La disparition préméditée et opportunément perpétrée par la « Demoiselle Morel »

Le Grand Baillif rapporte « que ce matin [mercredi 16 décembre] entre six et sept heures, profitant dans son derangement d'esprit d'un moment que son domestique avoit passé chés le voisin le S^r [Sieur] Jacques Morel, elle a disparu ». La faille dans le dispositif de surveillance est exploitée par Suzanne Morel. La bulle protectrice est perméable.

Catherine Voirol dépose que la servante du Sieur Jacques Morel, Marguerite Ruedolph a été missionnée mardi 15 décembre après la veillée afin de « passer la nuit », comme d'ordinaire ; « la D^{lle} en se couchant, voulut avoir la Marguerite Ruedolph à son côté, et la Declarante coucha dans le sien..., que jusqu'au matin elle n'entendit quoi que ce soit, sauf que la D^{lle} dit à la Marguerite de se lever pour aller s'aider à faire au four chez son Maitre sans faire de bruit crainte d'eveiller la Declarante comme en étant l'heure ; que la Declarante someilla encore un peu, sans avoir entendu sortir la Marguerite ni autre chose ; que la pointe du jour venu, elle Declarante se leva aussi doucement que possible pour ne pas éveiller sa Maitre qu'elle croyoit être endormie en ce qu'elle ne lui disoit rien, que passée à la cuisine elle observa la porte d'icelle cuisine, qui communique au clos, entre ouverte, ce qu'elle attribua à la sortie de la Marguerite, se donna la lumiere, chauffa son fourneau, en s'occupant de ce qu'il y avoit à faire dans la cuisine avec le moins de bruit que possible ; qu'au grand jour le S^r [Sieur] Jacques Morel, comme à son ordinaire, vint demander des nouvelles de la D^{lle}, fut introduit dans la cuisine par une porte qui y communique depuis l'Ecurie et que le S^r [Sieur] Morel savoit avoir été la sortie de sa servante Ruedolph ; la Declarante, en ouvrant le verouil de cette porte, ne sachant encore cette circonstance, lui temoigna sa surprise de ce que sadite Servante etoit sortie par la porte du clos / : d'où elle conclue que la D^{lle} avoit fermé cette porte de l'Ecurie après la sortie de la Servante Ruedolph, et elle même être sortie par celle qui donne au clos : / qu'elle répondit au S^r [Sieur] Morel, qu'elle n'avoit point encore entendu sa Maitre et la suposoit tranquille dans son lit ». Le Sieur Jacques Morel et la servante donnent à boire au bétail de la « Demoiselle ». Sa tâche terminée la domestique « rentra et commenceant à être surprise de ne point entendre sa Maitre, elle passa au

Poële, et par reïterées fois, demanda, dormez vous D^{lle}? étant sans reponse, s'approcha de son lit et fut bien surprise de ne l'y pas trouver; exhaussant sa voix, demanda, où êtes vous D^{lle}? personne ne lui ayant répondu, elle se rendit toute effrayée chez le S^r [Sieur] Morel, où elle annonça, ne savoir ce qu'etoit devenue sa Maitre, et se rappelant, la circonstance de l'entreouverture de la porte du clos, qu'elle savoit selon le dire du S^r [Sieur] Morel ne pas être le fait de la Marguerite Ruedolph, elle temoigna ses craintes pour quelque accident ». L'inquiétude grandit.

À son tour Marguerite Ruedolph dépose que « le Mardi 15^e [15 décembre] du courant, qu'alors ladite defunte voulut qu'elle deposante couchat avec elle, ce qu'elle fit, que la prière faite, avant de passer au lit... on s'endormit tranquillement, la servante de la maison dans son lit ordinaire, à quelque distance du leur, qu'à environ trois heures du matin, ladite D^{lle} se releva pour ses besoins et repassant dans son lit, demanda à Deposante s'il ne faisoit pas bon dans icelui [celui-ci], à quoi répondit affirmativement; surquois elles s'endormirent de nouveau jusqu'à 5 heures, qu'alors la defunte dit à Deposante qu'il étoit tems qu'elle se rendit chez son Maitre pour s'aider à faire au four, sur ce fit sa prière et se leva, après quoi sortit de la maison par la porte que la D^{lle} lui indiqua, savoir celle de la cuisine à l'Ecurie attenante et d'un audevant huis, rendue chez son Maitre, il lui fut demandé si l'on avoit passé tranquillement la nuit, à quoi répondit que oui; qu'à environ 7 heures, survint la servante de la Demoiselle, disant si l'on n'avoit point vu sa maitre ne sachant où elle étoit; que là-dessus tant la Deposante que son Maitre passerent dans la maison de la D^{lle}, en demandant où elle étoit sans recevoir de reponse, et sur ce que sa servante avoit dit, qu'elle avoit trouvé à son lever la porte qui de la cuisine tend au clos entre ouverte... ».

Le témoignage d'Anne-Marguerite Mettin, servante du Sieur Jacques Morel confirme les propos de Marguerite Ruedolph: « le mardi soir 15^e [15 décembre] du courant ladite D^{lle} fut encore à la veillée chez le maître de la Declarante, et lorsqu'elle se retira il lui fut donné Marguerite Ruedolph, autre servante, pour servir de compagne pendant la nuit, comme cela étoit déjà arrivé le plus souvent; que ladite Marguerite revint le lendemain à 5 ½ heures du matin rapportant qu'elle avoit passé la nuit assez tranquillement dans le lit même de la Demoiselle, où elle l'avoit quitté, et qu'elle lui avoit recommandé de ne pas faire de bruit pour ne point éveiller sa servante; qu'à environ les 7. heures, cette servante de la D^{lle} vint annoncer chez son Maitre, qu'elle avoit cherché en vain après la D^{lle} mais ne savoit où elle étoit... ».

Chaque témoignage corrobore le précédent, les circonstances et les horaires concordent. Il va de soi que les servantes n'ont pas de montre, objet nomade qui tend à se répandre, mais dans la maison il y a au moins une horloge de parquet; Jacob Girard, un filleul de la « Demoiselle » est horloger et en 1773 il sera « négociant en horlogerie » au village. L'aisance matérielle de Suzanne Morel lui permet d'acquérir les instruments de mesure du temps, montre de poche et horloge de parquet. Jean-Pierre Droz, maréchal-ferrant de Corgémont possède une horloge vendue une livre 15 sols à la « monte publique » de ses biens le 2 mars 1773. À Cortébert chez le Lieutenant Jacques Bosset en 1741, il y a « un horloge en minute et baromaitre ».

Il y a lieu de s'interroger sur le comportement de la « Demoiselle » qui congédie à l'aube de mercredi 16 décembre l'une des servantes, recommande à une autre de ne pas faire de bruit, lui désignant la porte de sortie qu'elle peut à sa guise fermer et ouvrir; elle profite enfin d'être seule pour sortir de la maison dans son clos attenant. Les indices d'une préméditation de sa disparition et de sa mort existeraient; à de nombreuses reprises elle avait annoncé sa fin prochaine et la scénarisation d'un lever matinal solitaire plaideraient pour une intention délibérée.

2. La découverte du cadavre et son très (trop) sommaire examen médical

Le Grand Baillif rapporte que Suzanne Morel « a été trouvée au milieu de son clos, attenant à la maison, baignant dans l'eau d'un fossé... ».

Dans son exposé préliminaire à l'audition des témoins, le greffier précise que « la Demoiselle Susanne Morel » que l'on recherchait « avoit été trouvée... dans le clos [de sa maison] atenant et sur midi [sud] de sa Maison, surnageant dans un fossé ou ruisseau communément appelé la Vieille eau, et retenue par sa jupe accrochée à une Saules... ». Cette référence interpelle :

LE Saule ordinaire, celui que les Vanniers appellent Osier-jaune, & le Saule-Osier ne se plaisent pas dans les endroits où l'eau séjourne pendant une trop grande partie de l'année: le lieu où leur bois est le meilleur, est sur les berges des fossés au fond desquels il y a de l'eau, sur-tout quand ces berges sont de bonne terre; car les Osiers se plaisent dans les terres élevées d'un pied ou deux au-dessus du niveau de l'eau; dans cette situation, leur bois est de meilleure qualité, que quand ces arbres n'ont crû que dans l'eau.

Duhamel du Montceau (H.L.),
De l'exploitation des bois, Paris,
1764, p. 63.

La description, bien évidemment, fait abstraction de la signification symbolique du saule; depuis l'Antiquité le saule est associé au deuil. Le saule symbolise la lune, la femme, l'immortalité, mais également la prédiction de la mort. Jacob Girard « a été l'un des premier de ceux qui ont approché de la Defunte, lorsqu'elle a été decouverte noyée dans son clos dans la Vieille eau... ». Catherine Voirol accompagnant le Sieur Jacques Morel, « ils passerent tous deux au clos et en le parcourant vers le ruisseau de la vieille eau, ils appercurent quelque chose de blanc qu'ils prirent d'abord pour de l'ecume d'eau, ayant examiné de plus près reconnurent, à leur grande douleur et amertume [affliction], que c'étoit la D^{lle}... ».

Anne-Marguerite Mettin, rentrée chez son maître vers cinq heures et demi a reçu « environ les 7.heures la servante de la D^{lle} [qui] vint annoncer... qu'elle avoit cherché en vain après la D^{lle} mais ne savoit où elle étoit; surquoi l'on fut empressé [pressé] d'aller à sa decouverte, laquelle se fit dans le ruisseau de son clos dite la vieille eau... ». Marguerite Ruedolph dépose qu'« on se rendoit dans ce clos, les uns tirant d'un côté et les autres d'un autre, et lorsque Deposante se fut apperçue des gestes denotant quelque chose de frappant elle s'approcha et reconnut la defunte que l'on venoit de tirer à bord de l'eau... et laquelle fut transferée chez elle où le medecin Prêtre [Charles-Henri Prêtre, 1744-1810-5] fit ses possibles pour la ramener à la vie sans malheureusement pouvoir réussir... ».

Catherine Voirol rapporte quand « ils la sortirent de l'eau, se flattant de quelques signes de vie [lesquels ?], on la transfera chez elle... ». Il faut noter que l'eau du ruisseau n'est pas gelée en cette mi-décembre ce qui laisse à penser que l'hiver n'a pas encore imposé ses rigueurs comme le confirme le pasteur Théophile-Rémy Frêne qui dans son « Journal de ma vie » a noté la douceur automnale de 1772 et a précisé que c'est depuis « Le 24.décembre jeudi, la terre étant gelée, la neige vint et prit pied. C'est seulement alors que le froid de l'hyver commença »²⁸.

Le corps a été transporté sans précision quant à sa levée dans son domicile et le médecin a été appelé. Charles-Henri Prêtre remet son rapport succinct le 21 décembre 1772:

« Le 16 Xbre [mercredi 16 décembre] 1772 contre [vers] les 8.heures du matin, j'ai été avisé que Mademoiselle Suzanne ffeu [fille de feu] monsieur le maire Morel, étoit dans l'eau dans un clos attenant à sa maison, ou je m'ai instantanément transporté [déplacé] pour lui prêter les secours usité en pareille cas; je l'ai trouvée sur le bord de ladite Eau, avec une simple juppe sur ses reins, un mantelet sur ses bras, et sa tête

coiffée pour la nuit [bonnet de nuit], sans bas ni souliers; espérant que peut être on pourroit la ramener à la vie, fondé sur les exemples reïterées, je l'ai fait transporter dans sa maison ou j'ai emploïés les moiëns suivans je lui ai soufflé par reïterées fois dans la bouche; la saigné de la jugulaire, celle du bras [technique recommandée par Albrecht von Haller, 1708-1777] les frictions n'ont pas été négligée, tendit qu'on réchaufoit des cendres pour la mettre dedans, ce qui s'est fait, mais hélas! par malheur sans succès». Charles-Henri Prêtre a très probablement lu les ouvrages et les articles des gazettes dont les auteurs se passionnent au XVIII^e siècle pour la réanimation des noyés («Mercure suisse», «Journal Helvétique» Neuchâtel, juillet 1750, p. 66-70: «Lettre sur la possibilité de rendre la Vie aux Personnes Noiees» (signé: de Gelieu Capitaine)...., mai 1768). En 1758, l'Académie de Besançon avait proposé un concours portant sur «Le meilleur moyen de réanimer les noyés» remporté par Jean Isnard (1701-1775). Le médecin de Corgémont a-t-il vraiment cru à l'efficacité de son intervention, n'a-t-il pas agi sommairement sachant l'inutilité? Ses actes *a minima* ne sont-ils pas destinés à donner le change aux personnes présentes?

Le médecin local n'a pas mis en œuvre toutes les préconisations de réanimation décrites dans les ouvrages relatifs aux soins à prodiguer aux noyés afin de les ramener à la vie²⁹.

Le célèbre médecin vaudois Samuel Tissot (1728-1797) a fait paraître en 1761 un opuscule intitulé «Secours pour les noyés» dans lequel il reprend les techniques recommandées par les Échevins de Paris dès 1744. Le médecin insiste sur le temps de l'immersion d'une personne qui ne permet plus de la réanimer: «Lorsqu'un noyé a été plus d'un quart d'heure sous l'eau, l'on ne doit pas avoir de grandes esperances de le ranimer; il suffit souvent d'y avoir été deux ou trois minutes, pour être absolument mort»³⁰. La durée de l'immersion du corps de Suzanne Morel n'est pas quantifiable. Le médecin de Corgémont n'a pas suivi intégralement le protocole de soins du médecin vaudois contenu dans son opuscule «Secours pour les noyés».

Au nombre des techniques de réanimation du protocole que préconise Samuel Tissot «le plus vite qu'on peut» est l'insufflation de la fumée de tabac dans l'anus qui est l'un des premiers secours auxquels il faut requérir selon les Hollandais et les Anglais qui commencent toujours leur traitement par cette insufflation. Elle est toujours pratiquée à Genève dans les années 1790³¹.

À Paris, l'Échevin Philippe-Nicolas Pia (1721-1799) a mis au point dans les années 1740, une «boîte-entrepôt»³², un coffre «de beau bois

de Hollande» soit du chêne d'importation nordique en transit par les ports hollandais; il contient l'ensemble des ustensiles, des flacons de produits divers et des objets destinés à la réanimation des noyés; le coût du coffre en a limité la diffusion (**annexe 1**). Le médecin de Corgémont poursuit: « Les preuves certaines que j'ai de son derangement d'esprit, et ce que l'experience fournit de ses maladies, il seras vrai de dire, que si la defunte s'est égarée dans son clos, et soit tombee par malheur dans l'eau, ou même qu'elle y auroit été conduite par un transport, [passion violente] elle ne peut être comptable [responsable] de son action, non plus qu'une pierre lancée avec force, seroit coupable du mal quelle ferroit. Donné pour verbal, suivant mon serment, par les ordres de monseigneur le grand Baillif d'Erguel, à Corgemont ce 21 Xbre [lundi 21 décembre] 1772 Charles Henri Pretre Chirurgien juré ». Le médecin innocenté complètement Suzanne Morel d'une quelconque intention suicidaire; c'est la certitude expertale qu'attendent les autorités.

Le rapport médical n'a pas la teneur scientifique attendue dans la mesure où la visite du corps manipulé pour son transport a été très ou trop sommaire afin de déterminer les causes du décès. Les conclusions hâtives, éventuellement suggérées, le doute est permis, exonèrent Suzanne Morel d'une intention quelconque de « l'homicide de soi-même » désigné par le terme « suicide » depuis 1734³³.

Conclusion : la mort de la « demoiselle » n'est que « l'effet du hasard et d'une melancolie noire », authentifiée par un arrêt du conseil aulique

La mort de Suzanne Morel a impressionné le pasteur Théophile-Rémy Frêne, le voisin de Tavannes, informé le jour de Noël 1772 par Catherine Voirol qui « raconta en détail la triste histoire de sa Maitresse ». Dans le « Journal de ma vie », il a noté « Le 16.décembre mercredi, M^{le} Morel de Corgemont, mélancholique depuis quelque temps, se fut noyer le bon matin dans un bras de la Riviere, au dessous de sa Maison. On la retrouva vers les 8.heures du Matin. Les Parens furent à Pourrentruy pour obtenir la Permission de l'enterrer au Cimetiere, ce qui leur fut accordé, et on l'enterra le 19.samedi. Cet événement me frappa beaucoup »³⁴. Le pasteur est bien laconique. Il nous est impossible de répondre à la question s'il s'agit d'un « accident fâcheux » ou d'une noyade suicidaire; l'information est la réduction des incertitudes et en l'espèce les observations que le médecin aurait dû consigner dans son rapport font défaut. Cependant il existe un manuel de pratique³⁵. Il n'y a

aucune description du corps (gonflement abdominal?), de la couleur des chairs, de la forme des mains et notamment des doigts en crochets qui traduisent l'ultime réflexe d'instinct de survie; il n'y a pas non plus d'investigation interne; à cet égard, les médecins, les chirurgiens asservis qui observent des corps retirés après une immersion plus ou moins prolongée s'attachent à la description méthodique des signes d'une mort par noyade et apportent à la Justice la preuve expertale que la noyade est intentionnelle ou accidentelle. À Genève, tout au long du XVIII^e siècle bien que la médecine forensique ne dispose pas encore de la technologie contemporaine, les médecins et les chirurgiens déterminent les causes exactes du décès de la cinquantaine de malheureux dont les corps ont été retrouvés immergés³⁶. La pratique de l'autopsie cadavérique qui se généralisera au XIX^e ne laissera plus la place au doute.

« La triste mort de Suzanne Morel », une « Honnête demoiselle », parée de toutes les qualités humaines, « si sage et si pleine de bon sens » selon Théophile-Rémy Frêne, louée par ses contemporains, jouissant d'une vie matérielle confortable n'est imputable qu'aux échecs cumulés de l'ignorance, de l'incompétence médicale, de l'absence de traitements efficaces, du déficit de transactions propitiatoires entre le médecin et son patient, des failles humaines dans la bunkerisation de la « Demoiselle », vivant recluse, protégée mais sous l'emprise de ses délires. La profonde dépression ou la « noire mélancolie » est suicidogène au vu des études scientifiques contemporaines. En 1772 à Corgémont et en 1774 à La Neuveville³⁷ Suzanne Morel (1717-1772) et Suzanne Gascard (1707-1774) n'ont pas été reconnues pour avoir attenté à leurs jours de manière volontaire. Dans les deux cas il s'agit d'un « suicide indirect », la conséquence de la maladie incurable à l'époque et non la cause de la mort par un acte prémedité et délibéré. Le passage à l'acte de Suzanne Morel a bénéficié d'un élément déclencheur majeur, l'interruption de sa surveillance rapprochée suite aux départs de la domesticité; le lien entre dépression et suicide est patent; les nombreuses envies de mourir annoncées par Suzanne Morel ne plaident pas trop en faveur d'un accident.

Notons que le Pasteur n'a pas été auditionné mais toutes les autorités en sont arrivées à la conclusion que la Cour de justice, le Conseil au-lieu (« Hofrat ») de Son Altesse, authentifie en date de dimanche 26 décembre 1772: « Nous trouvons, que c'est plutôt l'effet du hasard et d'une mélancolie noire, que d'un désespoir [abattement insurmontable] de ce qu'elle [Suzanne Morel] a été rencontrée [retrouvée] noyée dans le ruisseau de son enclos ». La Justice commande aux « hoirs » [héritiers] de

Suzanne Morel de « faire parvenir dans le tems en ladite chancellerie... les frais des informations » qui se montent à 16 Livres. L'affaire de Suzanne Morel est close, la famille est éploée et en présence de la Seigneurie, le Grand Baillif David Imer, « Le 4 janvier 1773 [lundi] Je soussigné ai fait lecture du testament de feue demoiselle Susanne Morel du 15 7bre 1772 [mardi 15 septembre]... aux héritiers assembles dans la Maison de Mr Jacques Morel de Corgemont... se sont declarés et agreeer purement et simplement au contenu dudit testament de même qu'au leg sous seing privé de la defunte a la date du 24 7bre 1772 [jeudi 24 septembre]...»³⁸.

Signé « Jacques Bosset Maire en la Justice et Paroisse de Corgemont Lieutenant de Magnifique Généreux et Vertueux Seigneur D.Imer Conseiller aulique et Grand Baillif Gouverneur d'Erguel pour S.A. [Son Altesse] Reverendissime Illustrissime notre très Gracieux Souverain Prince et Seigneur l'Evêque de Bâle Prince du St Empire ».

Le père de Suzanne Morel, le notaire Abram Morel³⁹ a établi l'inventaire après décès des biens d'Abram Pretre, « S^r [Sieur] justicier » de Corgémont mort le 2 mai 1728 dans lequel il a relevé la présence d'« un livre dit la mort des Justes » (« La mort des Justes, ou la manière de bien mourir »). Il est l'œuvre du pasteur Jean la Placette (1639-1718) « de l'Eglise française de Copenhague » qui l'a fait publier à Amsterdam en 1709. À la première page, on peut y lire « Rien n'est plus commun et plus ordinaire que de mourir, rien n'est plus rare que de bien mourir ». Nul ne saura jamais pour la pieuse Suzanne Morel.

SOURCES

Archives de l'Ancien Évêché de Bâle, AAEB J 93-227, B 187 / 61

Synonymie, Coll., Dictionnaire de l'Académie française, Paris, 4^e édition, 1762. Raspieler (E.), Recueil des sinonimes françois qui entrent dans le beau stile, La Neuveville, 1745, 419 p.

NOTES

¹ AAEB, B 187 / 61.

² Frêne (T.R.), Journal de ma vie. Bienné, Société jurassienne d'émulation, Ed. Intervalles, cop. 1993-1994, Tome 2, p.164.

³ « clos », s.m. Espace de terre cultivé et fermé de murailles, de haies, de fossés, etc., clos de vignes, clos d'arbres fruitiers ». In Dictionnaire de l'Académie française, 4^e édition, 1762.

⁴ Tissot (S.), Secours pour les noyés. Sans lieu d'édition, 1761, 11 p.

Isnard (J.), Le cri de l'humanité en faveur des personnes noyées, ou moyens faciles pour les rappeler à la vie. Paris, L. Prault, 1762, 48 p.

Villiers de (J.E.), Méthode pour rappeler les noyés à la vie, recueillie des meilleurs auteurs. Paris, 1771, 55 p. et annexes.

- ⁵ Jacques Morel, Capitaine des grenadiers d'Erguël, propriétaire des biens de la maison de Tavannes, notaire, greffier de justice.

Prêtre Charles-Henri, Né en 1744 à Corgémont, «docteur en médecine de l'Université de Strasbourg; docteur en médecine et en philosophie de l'Université de Pise, et chirurgien du Collège royal d'Edimbourg. Il fut lieutenant puis maire de la Justice de Corgémont. Il avait épousé Suzanne Jacot dit Guillarmod de La Sagne et La Chaux-de-Fonds qui lui donne deux filles. Il décède entre 1810 et 1815». In Sermet (R.), Regards sur le passé de Corgémont, Corgémont, 1994, p. 204.

- ⁶ Nicolas Beguelin, Auteure/Auteur: René Sigrist. «25.6.1714 à Courtelary, 3.2.1789 à Berlin, prot., de Courtelary. Fils de Pierre, avocat, maire, et de Susanne Laider. 1761 Catherine Pelloutier, fille de Simon, pasteur de l'Eglise française à Berlin, membre de l'Académie des sciences. Droit et mathématiques à Bâle (1729), auprès des Bernoulli. Docteur en droit, B. se rendit à Wetzlar (1735) pour étudier la procédure impériale. Désireux de se faire connaître des milieux littéraires, il publie des dissertations de jurisprudence, de mathématiques et de philosophie. Dans les années 1740, il devient secrétaire d'ambassade à Dresde, où il fait la connaissance de Frédéric II. Celui-ci lui offrit la place de professeur de mathématiques au lycée Joachim à Berlin (1746-1747), puis celle de précepteur de son neveu Frédéric-Guillaume. Membre de l'Académie des sciences de Berlin depuis 1747, B. fut directeur de la section de philosophie de 1786 à 1789; il présenta des mémoires de mathématiques (analyse algébrique, probabilités), de physique (optique, météorologie) et de métaphysique. Il encourut la disgrâce de Frédéric II (1764), mais fut anobli par Frédéric-Guillaume II (1786), qui lui offrit la terre de Lichtenfelde. Membre d'honneur du Grand Conseil de Bienne (1761). In <https://hls-dhs-dss.ch>

- ⁷ Michaud (A.), Contributions à l'histoire de la Seigneurie d'Orvin, La Chaux-de-Fonds, 1923. Lechot (P.), Orvin, petit monde à part. In ASJE, Vol.69, 1965-1966, pp. 341-351.

- ⁸ Résener (P. de), Abrégé de l'histoire du pays de Montbéliard, depuis les temps primitifs jusqu'à sa réunion à la France en 1793, Montbéliard, Ad. Pétermann, 1892, in-16°, VI-276 p. In <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k76023h>

- ⁹ Schaller (J.), Une chine a keugnats, le village de Vermes de la République et Canton du Jura (xvi^e-xix^e) Montbéliard (bibliothèque municipale), Porrentruy (AAEB, Bibliothèque Cantonale), St-Imier, (Mémoires d'ici), Tome 3, Les engagements: culture et itinéraires, pp. 3-58.

- ¹⁰ Recrutement du Régiment, Gazette de Berne, 11 octobre 1775, page .4. In gazettedeberne.unibe.ch/

La Regence de Courtelary en Erguel, terre de S. A. Mgr. le Prince Eveque de Edle, étant vacante, l'honorable Communauté dudit lieu invite tous ceux qui pourroient y preténdre, de se présenter le dimanche 29 Octobre pour y être examinés. Elle demande un homme de bonnes mœurs, muni de bons certificats, qui fut en état d'instruire la jeunesse dans la lecture, l'écriture, l'arithmetique, la religion, & qui put donner le chant à l'Eglise. Les revenus consistent en 51 crones, 16 penaux soit 24 mesures de blé, 12 penaux soit 18 mesures d'orge, le bois, le logement, deux jardins, un chenevier, environ un char de foin & regain, un écus neuf & l'herbe du cimetière. L'honorable Communauté est disposée à faire une augmentation, si dans la suite elle est contente de ses talents & de sa conduite.

- ¹¹ Diesse (Montagne de) «Mémoire concernant l'agriculture de la Montagne de Diesse». In Recueil de mémoires concernants l'oeconomie rurale. Zurich, Tome 1, 1^{re} partie, 1760, pp. 401-418.

- ¹² «joyau, s.m. Ornement précieux d'or, d'argent, de pierreries, dont se parent ordinairement les femmes; comme sont les bracelets, les pendans d'oreilles, &c. *Les joyaux de la Couronne*, c'est-à-dire, qui appartiennent à la Couronne. Beau joyaux. Riche joyau. Elle étoit chargée de

joyaux. Il est vieux, & n'est plus guère en usage que dans le style de Notaire. *Par le contrat de mariage, elle doit remporter ses bagues & joyaux».* In Dictionnaire de l'Académie française, 4^e édition, 1762.

«joiaux, m. bijoux». In Raspieler (F.), Recueil des sinonimes françois qui entrent dans le beau stile. La Neuveville, 1745, p. 308.

¹³ Roche (D.), La culture des apparences. Paris, Ed. Fayard, 1989, 549 p.

¹⁴ Bieler (A.), L'homme et la femme dans la morale calviniste. Genève, Éd. Labor et Fides, 1963, pp. 82-83.

¹⁵ «Ministre Morel», Charles-Henri Morel (1743-1796), doyen d'Erguël, diacre de la Classe d'Erguël (1763-1764), pasteur à Pery (1764-1766), pasteur à Corgémont de 1766 à 1796. Il est le père de Charles-Ferdinand Morel (1772-1848), le célèbre Doyen.

¹⁶ Frêne (Th.R.), Journal de ma vie. Bienne, Société jurassienne d'émulation, Éd. Intervalles, cop. 1993-1994, Tome 2, p. 164.

¹⁷ «devant huis», «devant-huis, l'heus d'veint, d'veint l'heus, lhuit devant..., n.m.: aire ouverte ou fermée située dans la maison, plus large que profonde, dans laquelle débouchent, à l'origine, les portes du logement (de la cuisine), de la grange et de l'étable. Cet espace de circulation peut également servir à entreposer divers outils et objets et on y trouve parfois un abreuvoir, un *bollat* ou/et des latrines. il permet également d'effectuer de menus travaux à l'abri (couper le bois de feu, faire la lessive...)». In Roland (I.), Prongué (J.P. collaboration), Les maisons rurales du canton du Jura Bâle, 2012, p. 515.

¹⁸ Gaillard (A.), «Approches croisées des disciplines (art, science, littérature, philosophie): la question du toucher des Lumières». In Revue du XVIII^e siècle, n° 46, 2014, pp. 309-322.

¹⁹ Lit individuel, Il est courant que maître et domestique partagent le même lit tout comme deux servantes ensemble. À l'hôpital dormir seul n'existe pas. Ce n'est qu'en 1793 que la Convention Nationale en France imposera le principe du lit individuel à l'hôpital. L'individualisation généralisée du lit interviendra au milieu du XIX^e siècle.

²⁰ Rieder (Ph.), La figure du patient au XVIII^e siècle. Genève, Droz, Bibliothèque des histoires, 2010, 586 p.

²¹ Helian (D.M.), Dictionnaire du diagnostic. Paris, 1771, pp. 172-174.

Lorry (A.Ch.), De melancholia et morbis melancholia. Paris, 1765, T.1, 399 p.

Burton (R.), Anatomie de la mélancolie. Oxford, 1621, traduction révisée en 2004, 2 vol., 2110 p.

²² Roche de la (J.), Voyage d'un amateur des arts, Amsterdam, tome 4, 1783, pp. 143-144.

²³ Davach de la Rivière (J.), Le Miroir Des Urines Par Lesquelles On Voit Et Connoit Les Différens Temperamens, Les Humeurs Dominantes, Les Sièges & Les Causes Des Maladies D'un Chacun. Paris, 1752, 315 p.

²⁴ Roche de la (J.), Voyage d'un amateur des arts. Amsterdam, tome 4, 1783, pp. 143-144.

²⁵ Tissot (S.), Avis au peuple sur sa santé. Lausanne, 1761, p. 526.

**employe douze heures à faire le tour
du cadran.**

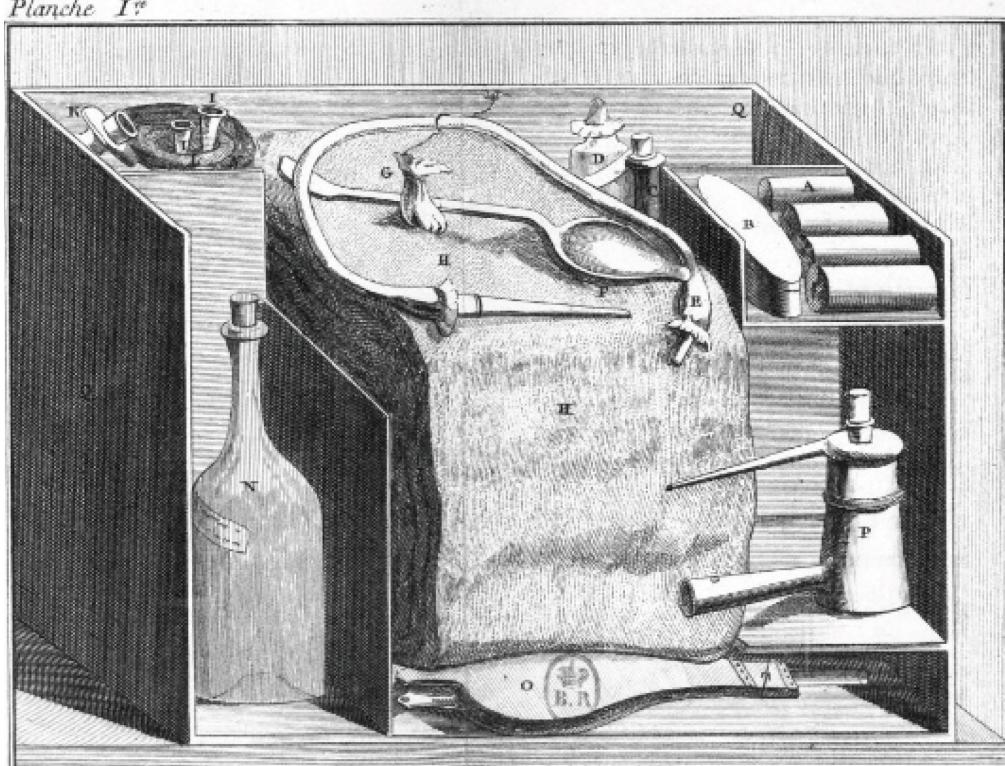
**Les Medecins font quelque attention
aux urines des malades ; mais c'est une
ignorance crasse , que de croire , & le
comble de la fourberie , que de persua-
der , que leur seule inspection suffit pour
juger des symptomes , de la cause , & des
remedes d'une maladie. Le seul bon sens
le demonstre , & je n'en détaillerai point
les preuves.**

- ²⁶ Gobat (J.M.), Gobat (J.P.) « Recueil des remedes faciles et domestiques ». ASJE, 1998, Vol.95, pp. 109-194. In <http://www.e-periodica.ch>
- ²⁷ Schaller (J.), « Franches-Montagnes: drame humain aux Chenevières en 1755 ». In Revue Au Clos-du-Doubs, n° 158, 159, 160 (2019).
- ²⁸ Walter (F.), Hiver, histoire d'une saison. Paris, 2014, 452 p.
- Frêne (Th.R.), Journal de ma vie. Bièvre, Société jurassienne d'émulation, Ed. Intervalles, cop. 1993-1994, Tome 2, p. 163
- ²⁹ Larcan (A.), Brullard (Ph.), Histoire des idées et développement de la réanimation respiratoire au XVIII^e siècle. In www.biusante.parisdescartes.fr
- ³⁰ Tissot (S.), Secours pour les noyés. Sans lieu d'édition, 1761, 11 p.
- ³¹ Brandli (F.), Porret (M.), Les corps meurtris, investigations judiciaires et expertises médico-légales au XVIII^e siècle. Rennes, 2014, p. 361.
- ³² Pia (Ph.-N.), Description de la boîte-entrepot, contenant les secours qu'on est dans l'usage d'administrer aux noyés, d'après l'établissement que la ville de Paris a fait en leur faveur. Paris, 1775, 17 p. avec deux gravures, in <https://gallica.bnf.fr>
- ³³ Frêne (Th.R.), Journal de ma vie. Bièvre, Société jurassienne d'émulation, Ed. Intervalles, cop. 1993-1994, Tome 2, p. 163.
- ³⁴ Dumas (J.), Traité du suicide ou du meurtre volontaire de soi-même. Amsterdam, 1773, 444 p.
- Gobineau (D.), S'abréger les jours, le suicide en France au XVIII^e siècle. Paris, A. Colin, 2012, 320 p.
- Haerberli (L.), Le suicide à Genève au XVIII^e siècle. Pour une histoire qualitative. Études offertes à Sven Stelling-Michaud. Genève, P.U.R., 1975, pp. 15-119, graphiques.
- Porret (M.), « Je suis bien criminel de vous quitter ainsi » ou l'adieu des suicidés : l'exemple de Genève au XVIII^e siècle. In Savoir mourir, Paris, L'Harmattan, 1993, pp. 39-65.
- Minalesi (Cl.), Mort apparente, mort imparfaite. Médecine et mentalités au XVIII^e siècle. Paris, Payot, 1991, 268 p.
- ³⁵ Devaux (J.), L'art de faire les rapports en chirurgie. Paris, 1746, 635 p.
- ³⁶ Brandli (F.), Porret (M.), Les corps meurtris, investigations judiciaires et expertises médico-légales au XVIII^e siècle. Rennes, 2014, p. 361.
- ³⁷ AAEB, Pro Crim LN, 1559-1781 (affaire Suzanne Gascard).
- ³⁸ AAEB, Notaires Erguël Cortébert Bosset Jacques. 1755/6-1786- 489.
- ³⁹ AAEB, Notaires Erguël Corgémont Abram Morel 1705-1740.

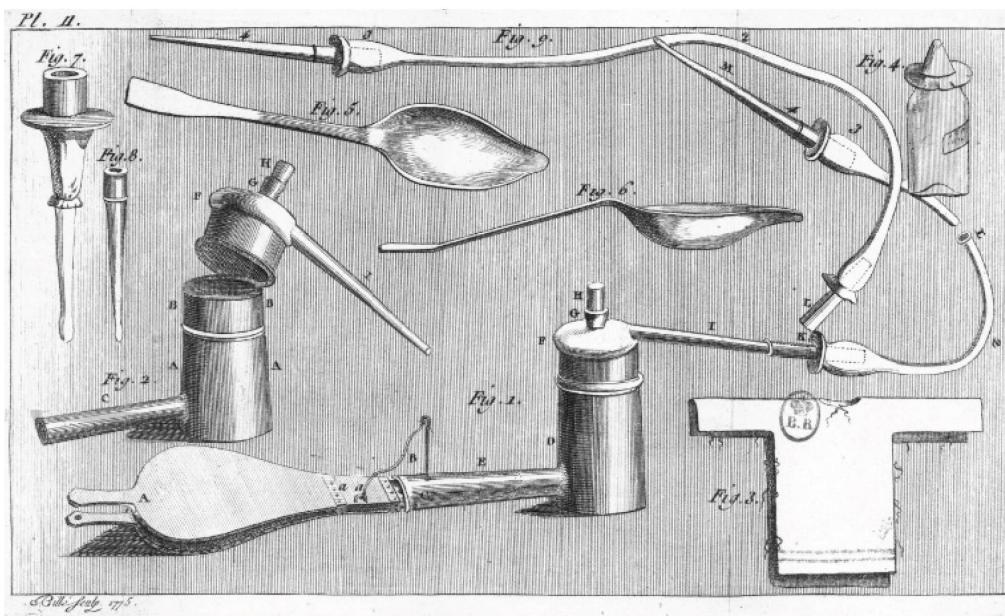
Annexe

La « boîte-entrepôt », In « Description de la boîte-entrepôt, contenant les secours qu'on est dans l'usage d'administrer aux noyés, d'après l'établissement que la ville de Paris a fait en leur faveur », Paris, 1775, 17 p. avec deux gravures.

Planche I^e



Pl. II.



Jacques Schaller (1951) est diplômé de l'Université de Besançon (DEA d'*histoire moderne*), ancien enseignant et retraité de la Fonction Publique Territoriale (directeur de service à la Ville de Montbéliard). Auteur des ouvrages: «*Le mariage dans la région de Rougemont (Doubs) de 1737 à 1914*» (Faculté des Lettres, Université de Besançon), «*Une chine a keugnats*», le village de Vermes de la République et Canton du Jura (XVI^e-XIX^e), 2014, 3 volumes, 1200 p. et «*Des Brûle-chiens à Montbéliard, histoire de la famille vermaise Schaller à Montbéliard depuis 1913*» ainsi que «*La Mémé et le Bouif*», histoire des descendants et des descendants des conjoints Maillat-Scheidegger (XVII^e-XIX^e siècles), «*Sexe, mensonges et repentirs ou comment conjurer le déshonneur*», in ASJE, 2017, Porrentruy, 2018, pp. 100-138. «*Franches-Montagnes: drame humain aux Chenevières en 1755*», in Revue «*Au Clos du Doubs*», n° 158, 159, 160, 2019.

